

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO

Séance du 11 octobre 2023

Délibération n°039D2023

Objet : Assemblées - Rapport d'activité 2022

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 64</i>	<i>Votants : 69</i>	<i>Absents/Excusés : 51</i>
Date convocation : 25/09/2023		Date de l'affichage : 25/09/2023	

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise.
Messieurs AGRAPART Franck, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, CORDIER Dany, COTIBY Philippe, DE LAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GOMEZ Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HANON Rémi, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, KLEIN Patrick, LEFEBVRE Fabrice, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, PETIT Catherine.
Messieurs BERTIN Jean-François, CASTEX Jean-Marie (pouvoir à HANON Rémi), DALLEMAGNE Philippe (pouvoir à CHEVALLIER Marielle), GEOFFRIN Etienne, GODARD Thomas, HUGOT Pierre (pouvoir à GOUVERNET Jean-Claude), MARTIN Bernabé, RATINET Laurent (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), ROUSSELOT Robert (pouvoir à LORPHELIN Claude), THIERRY Clément, VINCENT Thierry.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°039D2023
(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite en séance du rapport d'activités 2022 du SIEDMTO,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 et de sa communication auprès de chaque membre et commune du territoire.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2023.10.15 20:53:36 +0200
Ref:20231015_112801_1-1-O
Signature numérique
le Président

Patrick DYON



RAPPORT ANNUEL **SIEDMTO**

20 22

*Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*

Au quotidien triions matin !



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

36 Rue des Varennes
10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03
Courriel : accueil@orange.fr
Site : www.siedmto.fr

EDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2022 a été marquée par l'anniversaire des 20 ans du SIEDMTO dans l'exercice de sa mission de collecte des déchets ménagers ou assimilés. Je tiens à remercier tous les acteurs des 115 communes du territoire qui contribuent chaque année, de près ou de loin, à ce que le SIEDMTO puisse exercer ses missions dans de bonnes conditions.

2022 a également été une année de progression du Syndicat dans ses démarches de développement durable avec l'ouverture d'une Recyclerie Ressourcerie située à Vendeuvre sur Barse. J'ai pour habitude de dire que ce formidable outil permet non seulement de donner une seconde vie aux objets mais aussi une seconde vie pour des personnes ayant besoin d'accéder à un dispositif d'insertion. Le partenariat avec la Communauté de communes de la Région de Bar sur Aube et la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne a permis de donner un rayonnement autre de cette structure d'insertion par l'Activité Economique. Vous trouverez dans ce rapport quelques éléments clés des premiers mois d'activité de cet équipement.

Ce rapport annuel, au-delà d'être un document réglementaire ayant pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, permet également de mesurer l'ensemble des moyens matériels, humains et financiers déployés pour la collecte des déchets ménagers ou assimilés, mais aussi pour les actions de prévention et de sensibilisation qui sont conduites.

Notre ambition : réduire la production de déchets sur le territoire et optimiser le tri pour valoriser au mieux les déchets collectés. Mais vous le savez, le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. A ce titre, il nous faudra conduire dans les années à venir les actions prônées au sein du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA).

Précurseur et toujours dans une démarche d'anticipation, le SIEDMTO travaille chaque jour sur ces objectifs ambitieux tout en maintenant une rigueur de gestion. Vous pourrez en trouver le témoignage au gré de la lecture de ce document, sur notre site internet et nos diverses pages sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous abonner !

Je vous souhaite une bonne lecture et appréhension de ces éléments de l'année 2022.

Le Président,
Patrick DYON



SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT

1	LE SYNDICAT	p. 4
	1.1 Le territoire.....	p. 5 - 7
	1.2 Les élus.....	p. 8
2	ORGANIGRAMME	p. 9
3	LA COLLECTE	
	3.1 Les ordures ménagères.....	p. 10 - 16
	3.2 Le tri sélectif.....	p. 17 - 21
	3.3 Les points d'apport volontaire.....	p. 22 - 23
4	LA RECYCLERIE DE L'ORIENT	p. 24 -25
5	LES DÉCHÈTERIES	
	5.1 Les bennes en déchèteries.....	p. 26
	5.2 Les tonnages et le nombre de bennes.....	p. 27 - 28
	5.3 Évolution des fréquentations en déchèteries.....	p. 29
	5.4 Les horaires.....	p.30
	5.5 La mise à disposition de broyeurs électriques.....	p. 31
6	LE COMPOSTAGE	
	6.1 Évolution de la distribution des composteurs.....	p. 32
	6.2 Initiations compostage.....	p. 33
7	LES FINANCES	
	7.1 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.....	p.34 - 35
	7.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité.....	p. 36
	7.3 Les coûts de collecte et de traitement des déchets.....	p. 37
	7.4 Évolution des coûts aidés des déchets par habitant et par flux.....	p. 38
	7.5 Détail de la matrice.....	p. 39 - 40
	7.6 Les budgets 2022.....	p. 41 - 42
	7.7 Les marchés passés en 2022.....	p. 43
8	LA COMMUNICATION	
	8.1 Les actions.....	p. 44
	8.2 Le coût.....	p.44
	8.3 Statistiques des réseaux sociaux.....	p. 45 - 46

1 LE SYNDICAT

Chiffres

Clés

TÉRRITOIRE

POPULATION

115 communes
1 454 km²

26,88 %
du territoire aubois

34 256 habitants

10,79 % de la population auboise

Résidences principales

14 311

Résidences secondaires

1 086

25,30

habitants au km²

(Sources : Insee données 2021)

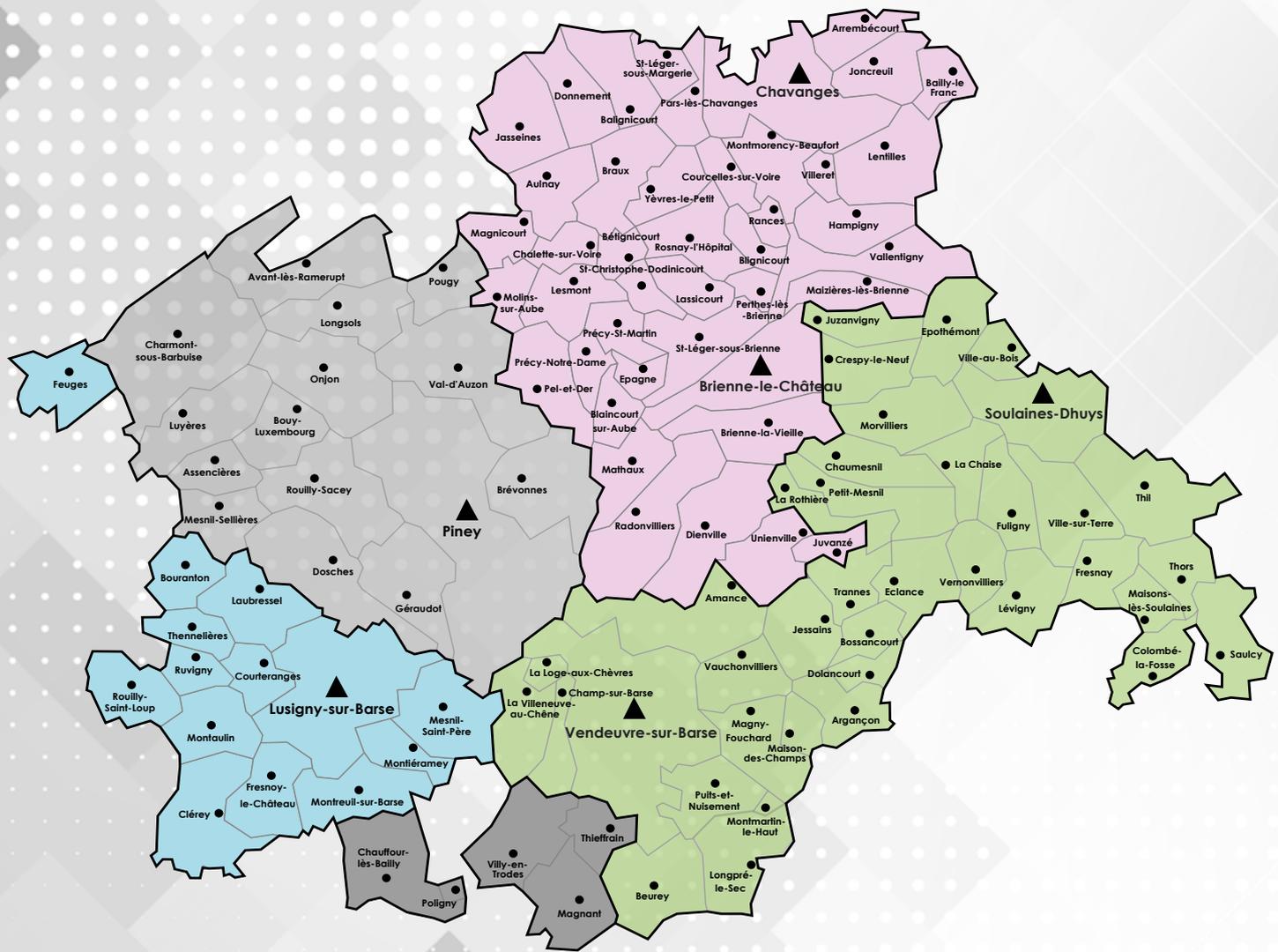
Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Au 31 décembre 2022, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.



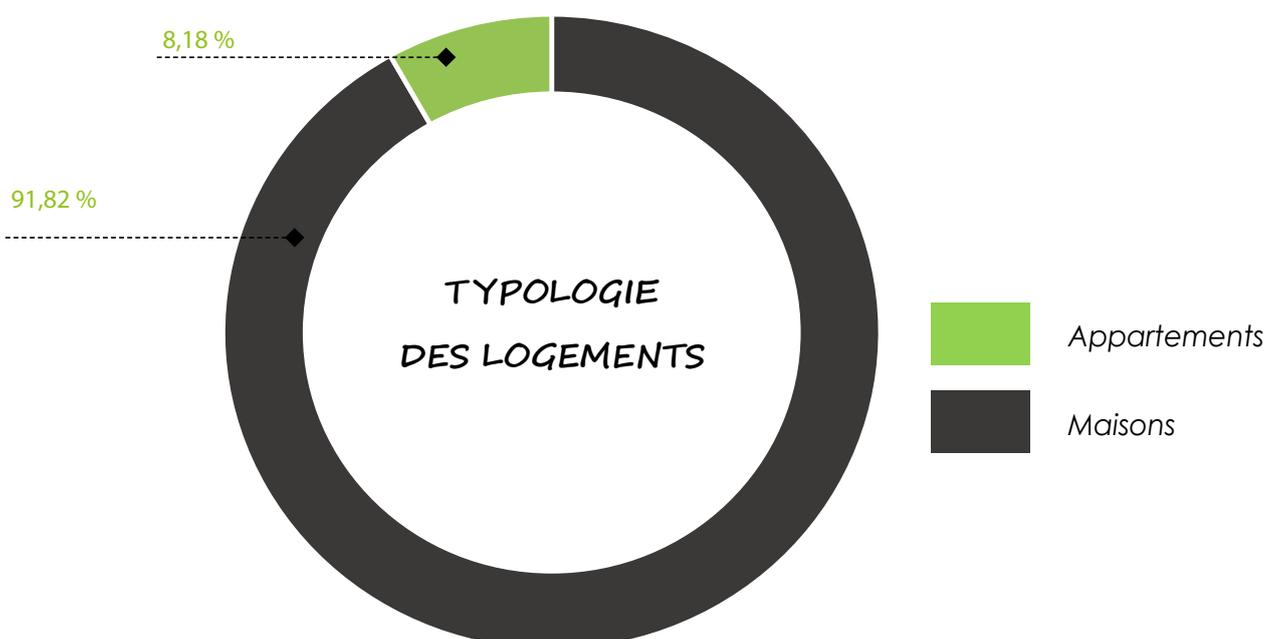
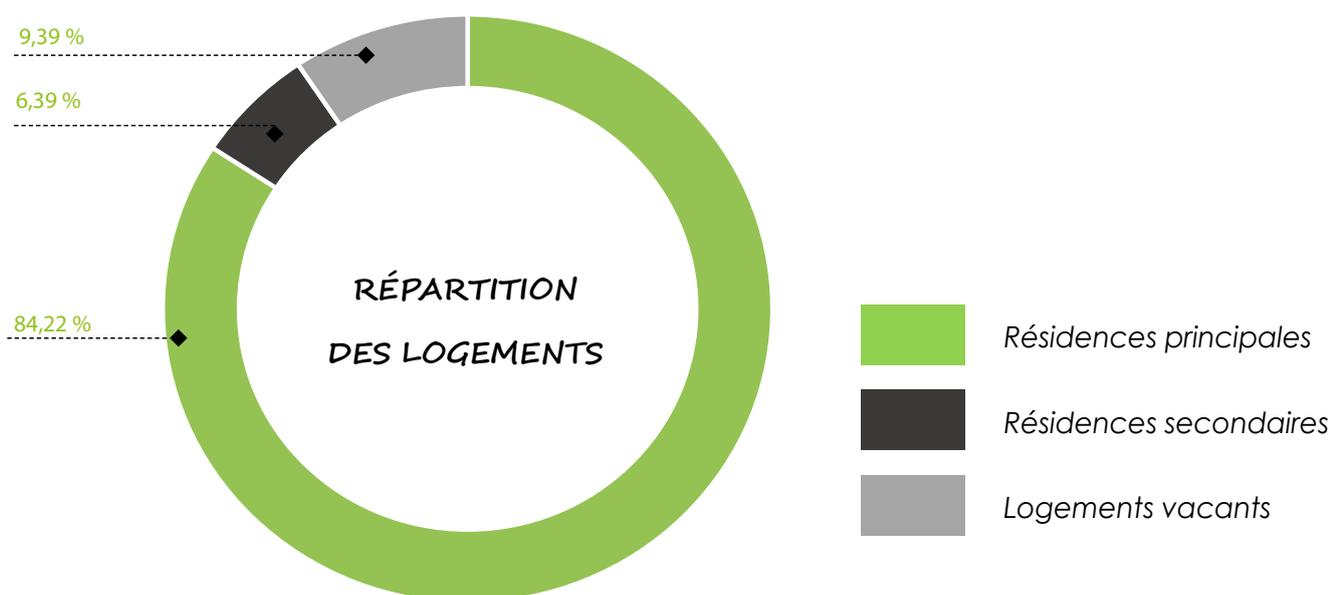
1.1 Le territoire



- Communauté de Communes des Lacs de Champagne
- Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne
- Communauté de Communes Vendeuvre - Soulaïnes
- Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

1.1 Le territoire

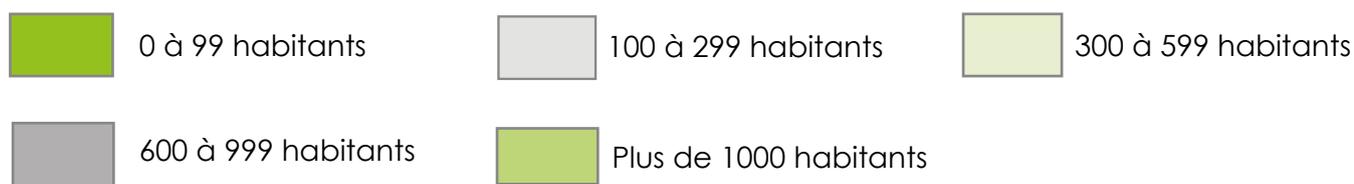
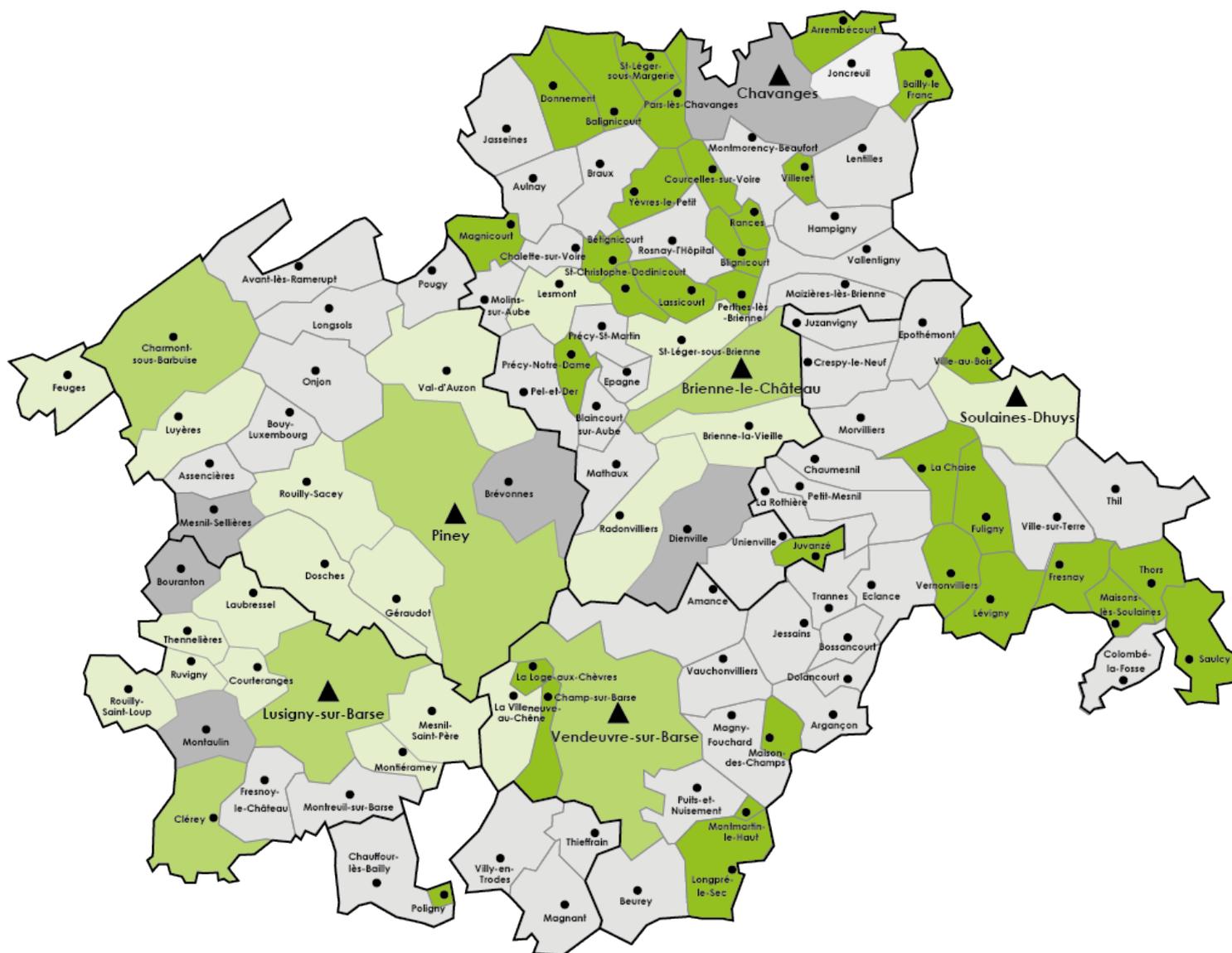
Les logements



(Sources : Insee données 2021)

1.1 Le territoire

La population



1.2 Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et suppléant par commune du territoire au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 Vice-présidents.

Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. ROBLET
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD
Madame A. ROGER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX

Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur B. ROBLET		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO	

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Madame M. CHEVALLIER	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur B. ROBLET	Monsieur B. MARTIN
Madame A. BERGEON	Monsieur M. ROUAIX

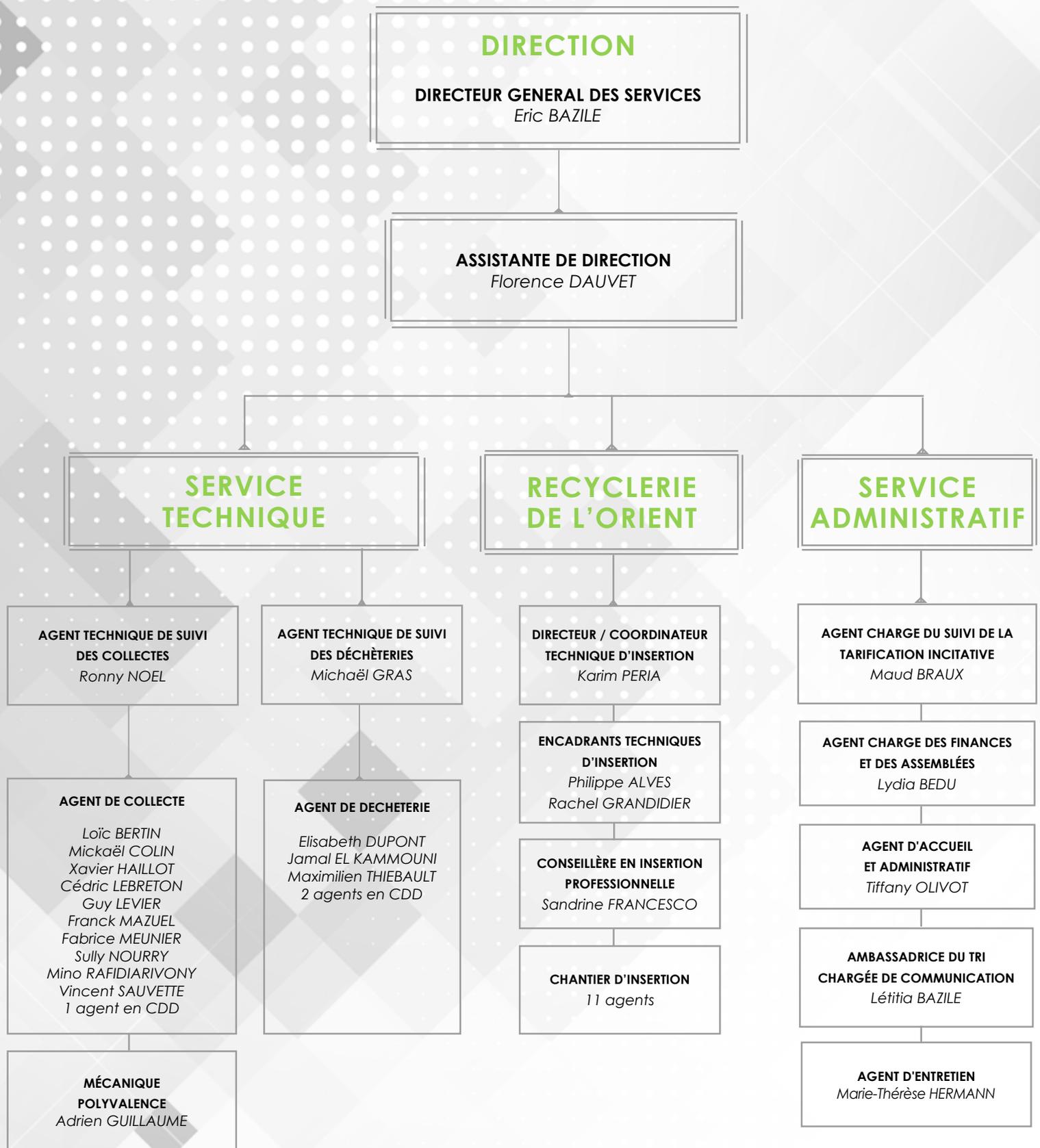
La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur G. JACQUARD	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. AMPE
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur J-P. BEZINS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur H. CHAMBON
Monsieur G. LOYER	Madame L. FINELLO
Monsieur M. ROUAIX	Monsieur J-C. GOUVERNET
	Madame J. NICOLODI

2 ORGANIGRAMME



3 LA COLLECTE

3.1 Les ordures ménagères



La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- ◆ 3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes
- ◆ 2 camions mono-opérateur (26 tonnes) et 1 camion benne (19 tonnes)
- ◆ 1 camion mini-benne pour les rues trop étroites

L'entretien de ses véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.



La collecte s'effectue en porte à porte ou en points de regroupement. La collecte en points de regroupement était une proposition des communes et la décision a été prise en Comité Syndical.

Pour l'année 2022, le fonctionnement de la collecte est le suivant : Une tournée de collecte «**ordures ménagères**» par semaine pour les 115 communes.

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

Les déchets verts
Les gravats
Les cartons
Les papiers

Les produits dangereux ou toxiques
Les emballages ménagers recyclables
Les encombrants et monstres
Les déjections, litières et paillage des animaux

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

Les jours de collecte par commune

	TOURNÉE 1	TOURNÉE 2 (mono-opérateur)	TOURNÉE 3 (mono-opérateur)
LUNDI	Lusigny-sur-Barse	Assencières Charmont-sous-Barbuise Chauffour-lès-Bailly Courteranges Feuges Géraudot Luyères Montreuil-sur-Barse Poligny	Dienville La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Magnant Mesnil-Saint-père Thieffrain Villy-en-Trodes
MARDI	Vendeuvre-sur-Barse	Argançon Bossancourt Champ-sur-Barse Clérey Dolancourt Fresnoy-le-Château Maisons-des-Champs Montaulin Trannes	Bouranton Laubressel Montiéramey Rouilly-Saint-Loup Ruvigny Thennelières
MERCREDI	Dosches Mesnil-Sellières Piney	Avant-lès-Ramerupt Bétignicourt Bouy-Luxembourg Lassicourt Lesmont Longsols Mathaux Molins-sur-Aube Onjon Pel-et-Der Pougy Précy-Notre-Dame Précy-Saint-Martin Radonvilliers Rouilly-Sacey Saint-Christophe-Dodinicourt	Arrembécourt Aulnay Balignicourt Bailly-le-Franc Braux Chalette-sur-Voire Chavanges Courcelles-sur-Voire Donnement Jasseines Joncreuil Lentilles Magnicourt Montmorency-Beaufort Pars-lès-Chavanges Perthes-lès-Brienne Rances Saint-Léger-sous-Margerie Villeret
JEUDI		Blaincourt-sur-Aube Blignicourt Brévonnes Epagne Hampigny Maizières-Lès-Brienne Rosnay-L'hôpital Saint-Léger-sous-Brienne Val-d'Auzon Vallentigny Yèvres-le-Petit	Colombé-la-Fosse Eclance Fresnay Fuligny Jessains Juvanzé La Chaise La Rothière Lévigny Maisons-lès-Soulaines Petit-Mesnil Saulcy Soulaines-Dhuys Thil Thors Unienville Vernonvilliers Ville-sur-Terre
VENDREDI	Brienne-le-Château		Amance Beurey Brienne-la-Vieille Chaumesnil Crespy-le-neuf Epothémont Juzanvigny Longpré-le-Sec Magny-Fouchard Montmartin-le-Haut Morvilliers Puits-et-Nuisement Vauchonvilliers Ville-aux-Bois

La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs d'appoint, containers) aux endroits prévus par la commune. Les bacs d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectés.



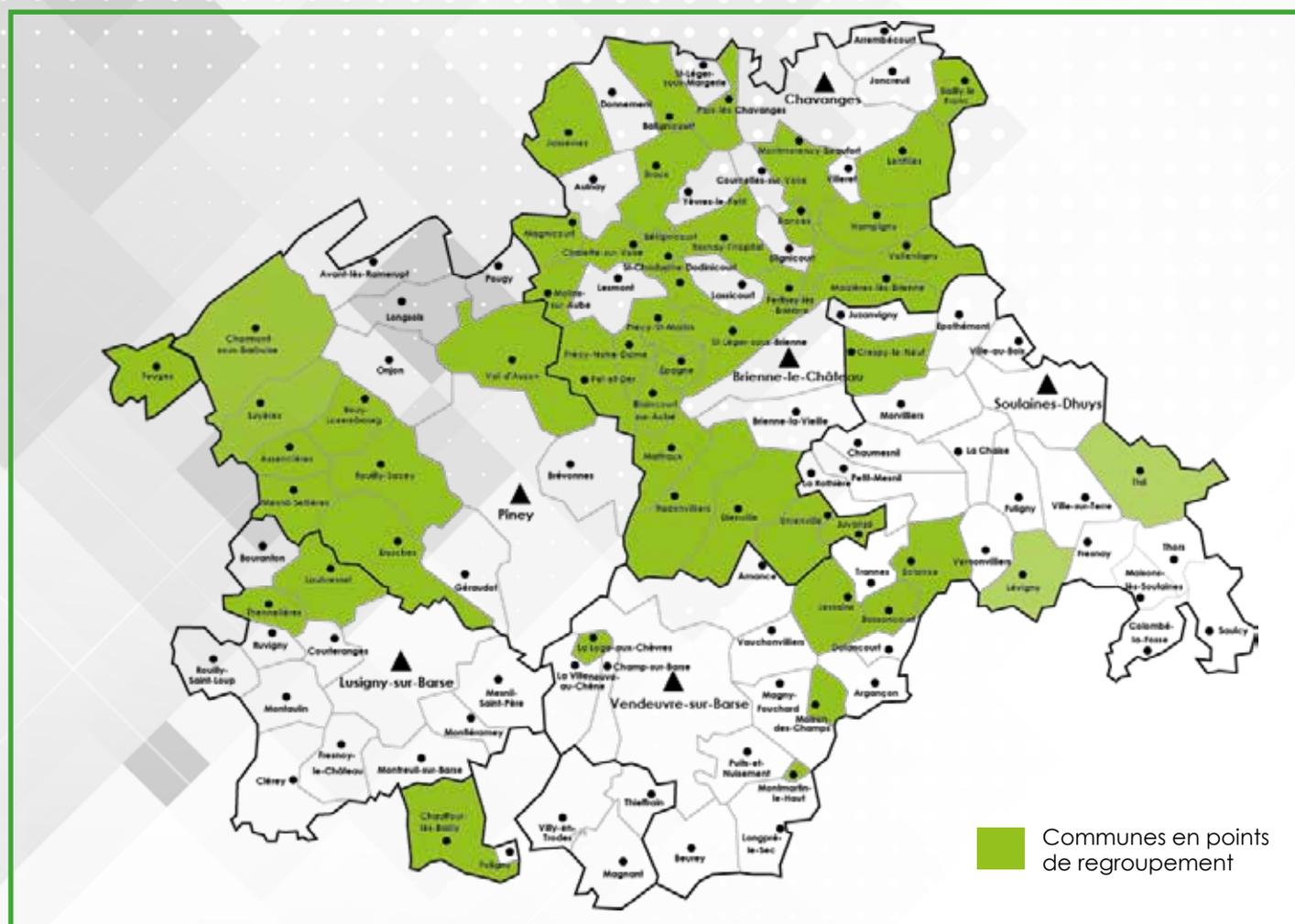
Les bacs doivent être placés :

- au point de regroupement,
- face à la route,
- les poignées et les roues du côté de l'habitation,
- à 1 m 50 maximum de la chaussée,
- espacés de 1 mètre pour permettre la descente des barrières.

En cas de non respect de ces consignes, les bacs ne seront pas collectés lors du prochain passage.

Au 31 décembre 2022, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupement



La Redevance Spéciale des professionnels

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement, pour les collectivités locales, qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

En 2022, cette redevance concerne 479 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM⁽¹⁰⁾ pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts étant facturés.

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2022 est de **307 717,17 euros (dont part variable de 2021)**.

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	120 €	2,40 €	2,00 €
240 litres 	240 €	4,80 €	
360 litres 	360 €	7,20 €	
770 litres 	770 €	15,40 €	

Tarifs votés en 2021 appliqués en 2022.

¹⁰ TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance Spéciale des collectivités

Il est proposé une Redevance Spéciale particulière pour les collectivités participant à la vie du syndicat.

En 2022, cette redevance concerne 128 collectivités, qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

-----◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts sont facturés.

-----◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2022 est de **90 016,58 euros (dont part variable de 2021)**.

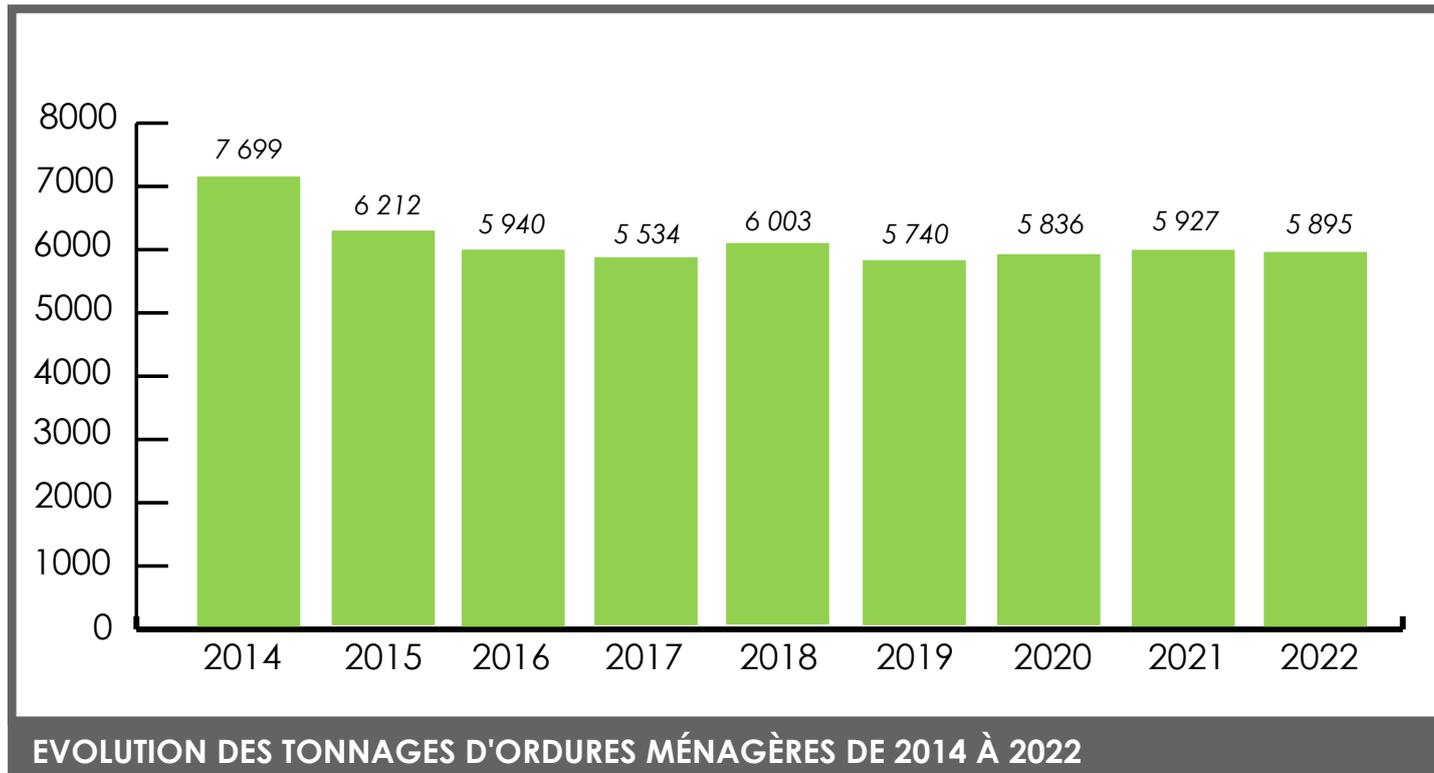
Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	72 €	2,00 €	2,00 €
240 litres 	144 €	4,20 €	
360 litres 	216 €	6,20 €	
770 litres 	462 €	13,40 €	

Les tonnages collectés

En 2022, **5 895 tonnes** ont été collectées et transférées à l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

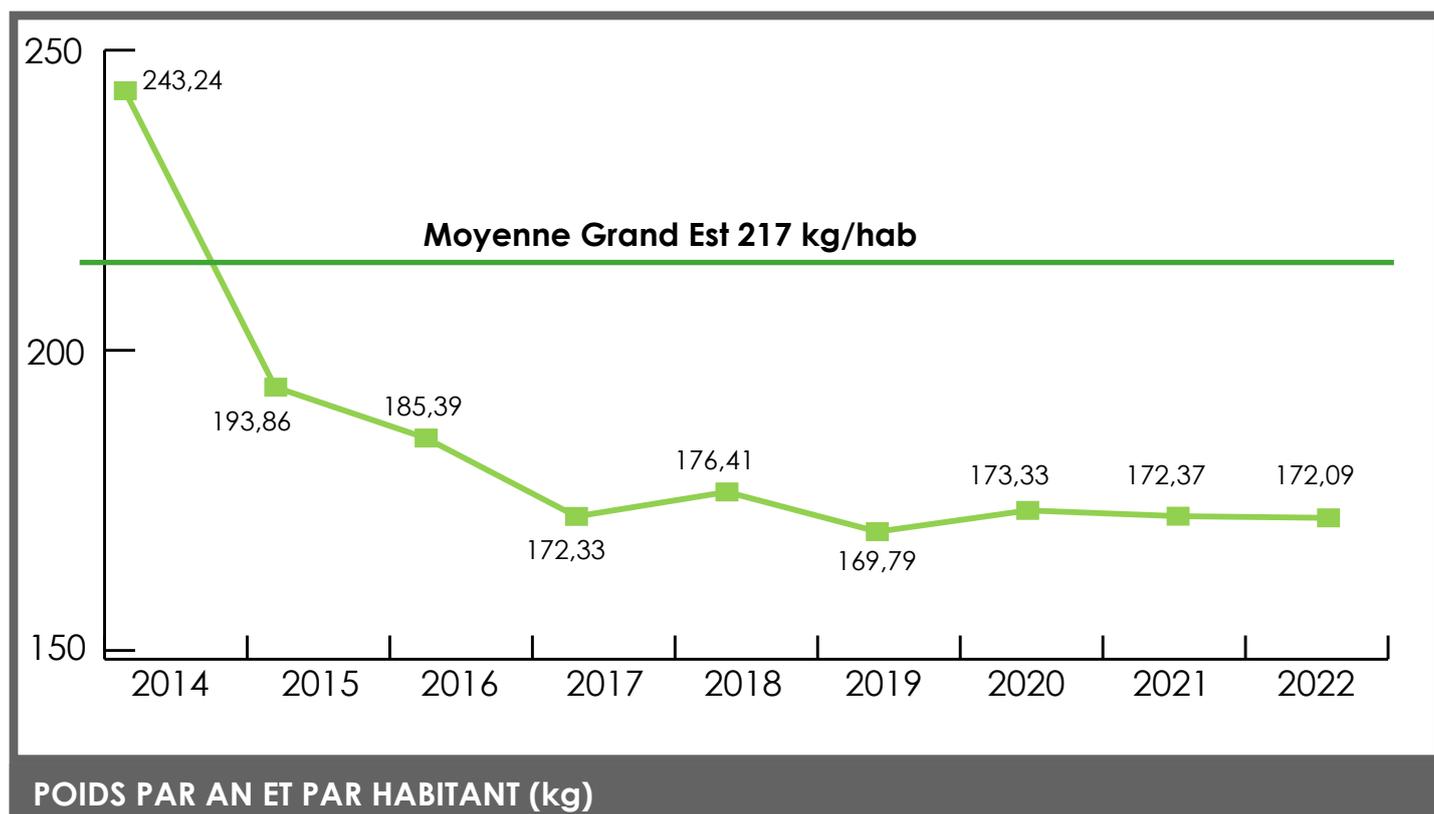
Soit **172 kg par habitant et par an** pour la collecte des ordures ménagères.

Évolution des tonnages collectés



.....♦ soit une baisse de 32 tonnes (-0,54 %) entre 2021 et 2022

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



.....♦ soit une baisse de 0,28 Kg par habitant (-0,16 %) entre 2021 et 2022

3.2 Le tri sélectif



La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- ◆ 1 équipe composée de 2 agents
- ◆ 2 camions (19 et 26 tonnes)

La collecte sélective concerne :

- **les emballages plastiques** (bouteilles/ flacons/bidons),
- **les emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...),
- **les briques alimentaires**
- **les cartonnettes.**

Le centre de regroupement PAPREC pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Régulièrement, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le Syndicat passe en extension des consignes de tri.



Siedmto **GUIDE PRATIQUE DU TRI** **SDEDA**

*Jaune : sac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

DÉCHETS RECYCLABLES

- BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE***
 - ALIMENTAIRE
 - ENTRETIEN
 - HYGIÈNE
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES***
- BRIQUES***
- CARTONS (NON MOUILLÉS)***
- PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)***
 - Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres
- EMBALLAGES EN VERRE***
 - Ces emballages doivent être jetés sans :
 - bouchons
 - capsules
 - couvercles.

BOUTEILLES ET FLACONS **POTS ET BOCAUX**

DÉCHETS NON RECYCLABLES

Barquettes, boîtes, tubes, pots, sachets, berlingots, films, blisters, ... en plastique
Vaisselle jetable, restes alimentaires, papier d'aluminium et gourdes (type compote)

SIEDMTO 36 Rue des Varennes - 10140 Vendeville-sui-Barre
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr

CITEO **ecofoto**

Merci de ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : SDEDA - P. Desgaigner / C. Malaise / CITEO - Ecofolio - Valcopast - Mars 2019

Refus de tri

Etiquette «mauvais tri» :

son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.

En cas de doute ou difficulté, nous contacter.

Les jours de collecte par commune

Pour en savoir plus :
www.siedmto.fr

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

-----◆ Une tournée de collecte «sélective» toutes les deux semaines pour 115 communes.

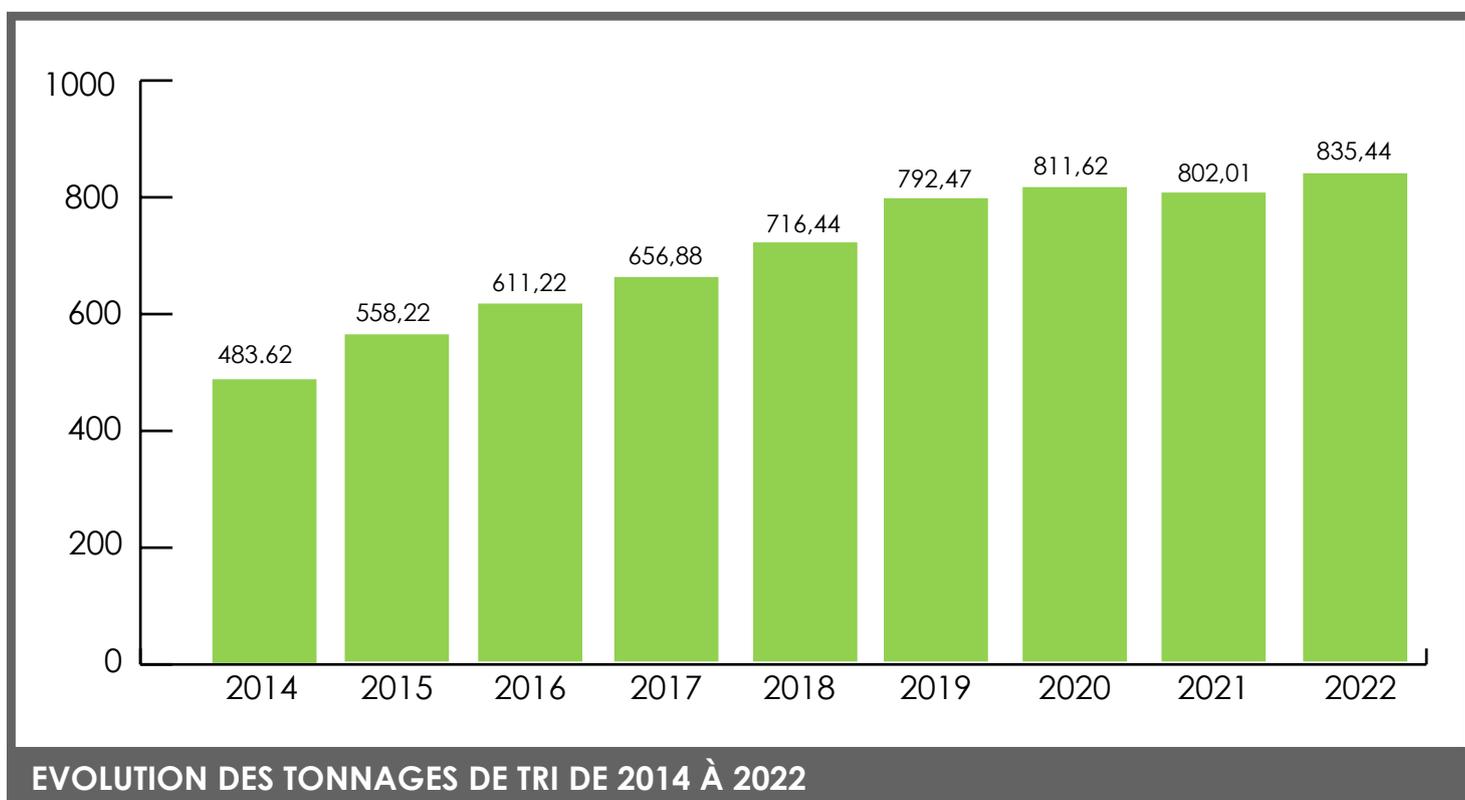
	Semaine 1		Semaine 2	
LUNDI	BOURANTON LUSIGNY-SUR-BARSE	MONTIÉramey THENNELIÈRES	ASSENCIÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE DOSCHES FEUGES	LAUBRESSEL LUYÈRES MESNIL-SELLIÈRES
MARDI	ARREMBÉCOURT AULNAY BAILLY-LE-FRANC BALIGNICOURT BRAUX CHAVANGES DONNEMENT	JASSEINES JONCREUIL LENTILLES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE VILLERET	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PEL-ET-DER PINEY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN VAL-D'AUZON
	CHAUMESNIL CRÉSPY-LE-NEUF ÉPOTHÉMONT JUZANVIGNY LA CHAISE	LA ROTHIÈRE MORVILLIERS PETIT-MESNIL SOULAINES-DHUY VILLE-AUX-BOIS	ARGANCON COLOMBÉ-LA-FOSSE DOLANCOURT ÉCLANCE FRESNAY FULIGNY LÉVIGNY	MAISONS-LES-SOULAINES SAULCY THIL THORS VERNONVILLIERS VILLE-SUR-TERRE
MERCREDI	BEUREY CHAMP-SUR-BARSE COURTERANGES LA LOGE-AUX-CHÈVRES LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE	MAGNANT MESNIL-SAINT-PÈRE THIEFFRAIN VILLY-EN-TRODES	AMANCE LONGPRÉ-LE-SEC MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT RUVIGNY VAUCHONVILLIERS VENDEUVRE-SUR-BARSE
	AVANT-LES-RAMERUPT BOUY-LUXEMBOURG GÉAUDOT LONGSOLS	ONJON POUGY ROUILLY-SACEY		
JEUDI	BÉTIGNICOURT BLAINCOURT-SUR-AUBE BLIGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE COURCELLES-SUR-VOIRE ÉPAGNE LASSICOURT	LESMONT MAGNICOURT RANCES ROSNAY-L'HÔPITAL ST-CRISTOPHE-DODINICOURT SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE YÈVRES-LE-PETIT	BRIENNE-LE-CHÂTEAU HAMPIGNY MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	PERTHES-LÈS-BRIENNE VALLENTIGNY
VENDREDI	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY FRESNOY-LE-CHÂTEAU MONTAULIN	MONTREUIL-SUR-BARSE POLIGNY ROUILLY-SAINT-LOUP	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	MATHAUX RADONVILLIERS TRANNES UNIENVILLE

Les tonnages collectés

En 2022, **835 tonnes** ont été collectées et transférées au centre de tri à la Chapelle-Saint-Luc.

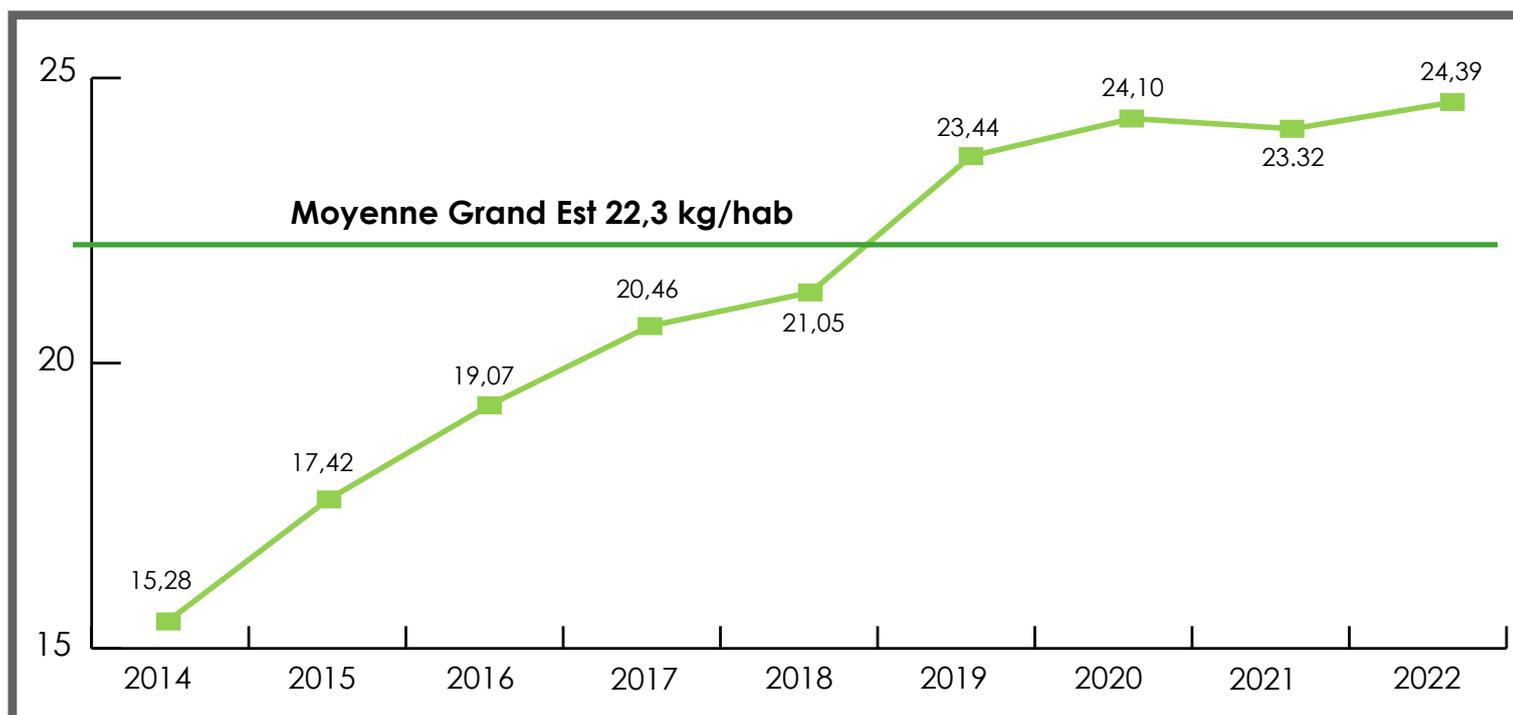
Soit **24 kg par habitant et par an** et une moyenne de 70 tonnes collectées par mois.

Évolution des tonnages collectés



.....◆ soit une hausse de 33,43 tonnes (+4,37 %) entre 2021 et 2022

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



.....◆ soit une hausse de 1,07 kg/hab (+4,58 %) entre 2021 et 2022

La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à vérifier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 90 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

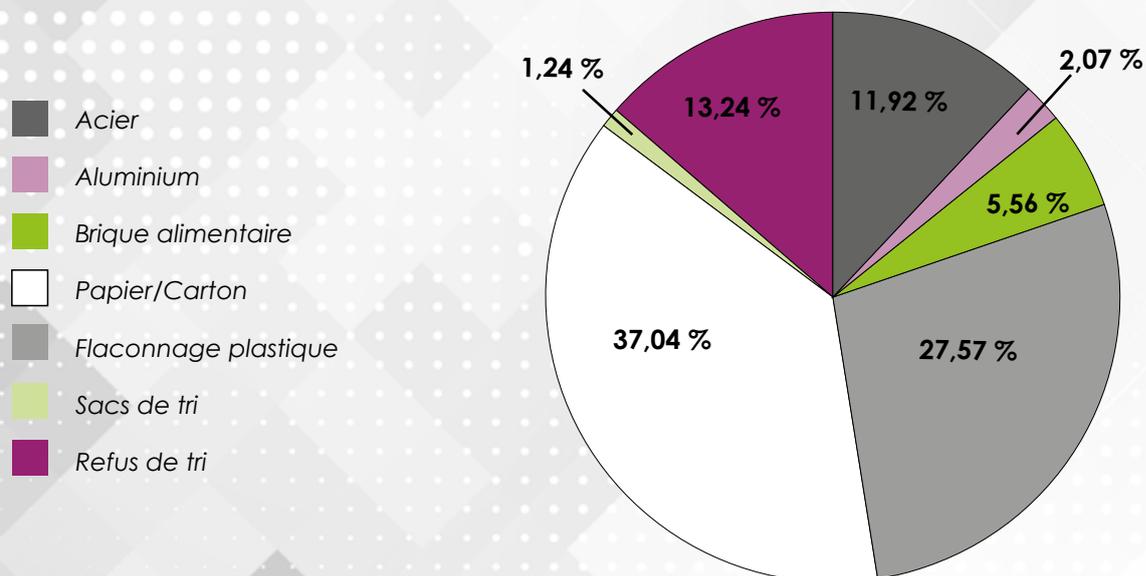
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri et cela permet à la collectivité d'améliorer sa communication auprès des usagers.

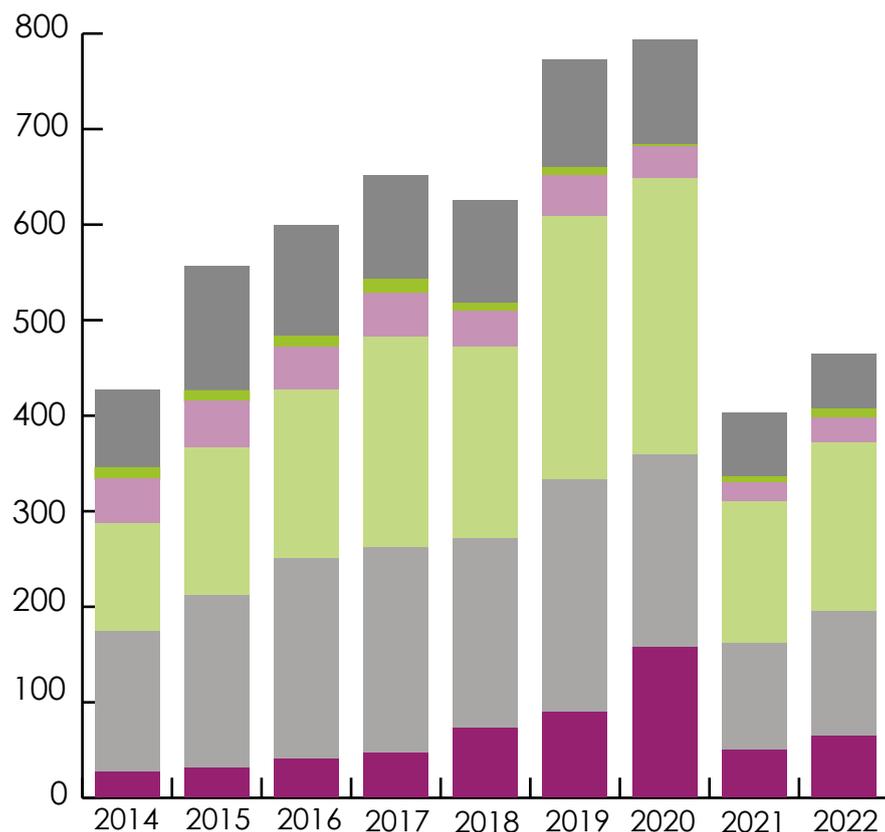
Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant

	Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton	Sacs de tri	Refus	
échantillon en kg	11,92 %	2,07 %	5,56 %	27,57 %	37,04 %	1,24 %	13,24 %	
Janvier	54,94	6,88	1,26	2,52	13,86	21,22	0,34	5,56
Février	43,16	7,10	1,66	2,26	12,88	14,20	0,88	4,08
Mars	75,26	10,44	0,92	3,66	21,44	28,46	1,18	8,32
Mai	56,82	3,92	0,40	2,50	9,72	37,58	0,42	2,18
Juin	35,90	3,16	0,78	1,76	10,44	11,00	0,76	7,84
Juillet	43,08	4,12	0,72	1,14	11,46	13,42	0,44	11,42
Août	48,12	8,58	1,18	1,98	14,72	15,16	0,10	5,38
Septembre	28,46	1,78	0,44	1,78	8,86	11,66	0,46	3,36
Octobre	48,24	5,18	1,94	2,10	15,02	14,12	0,76	9,00
Novembre	42,56	5,62	0,58	6,78	13,00	9,68	0,58	5,94
Total échantillon en kg	476,54	56,78	9,88	26,48	131,40	176,50	5,92	63,08

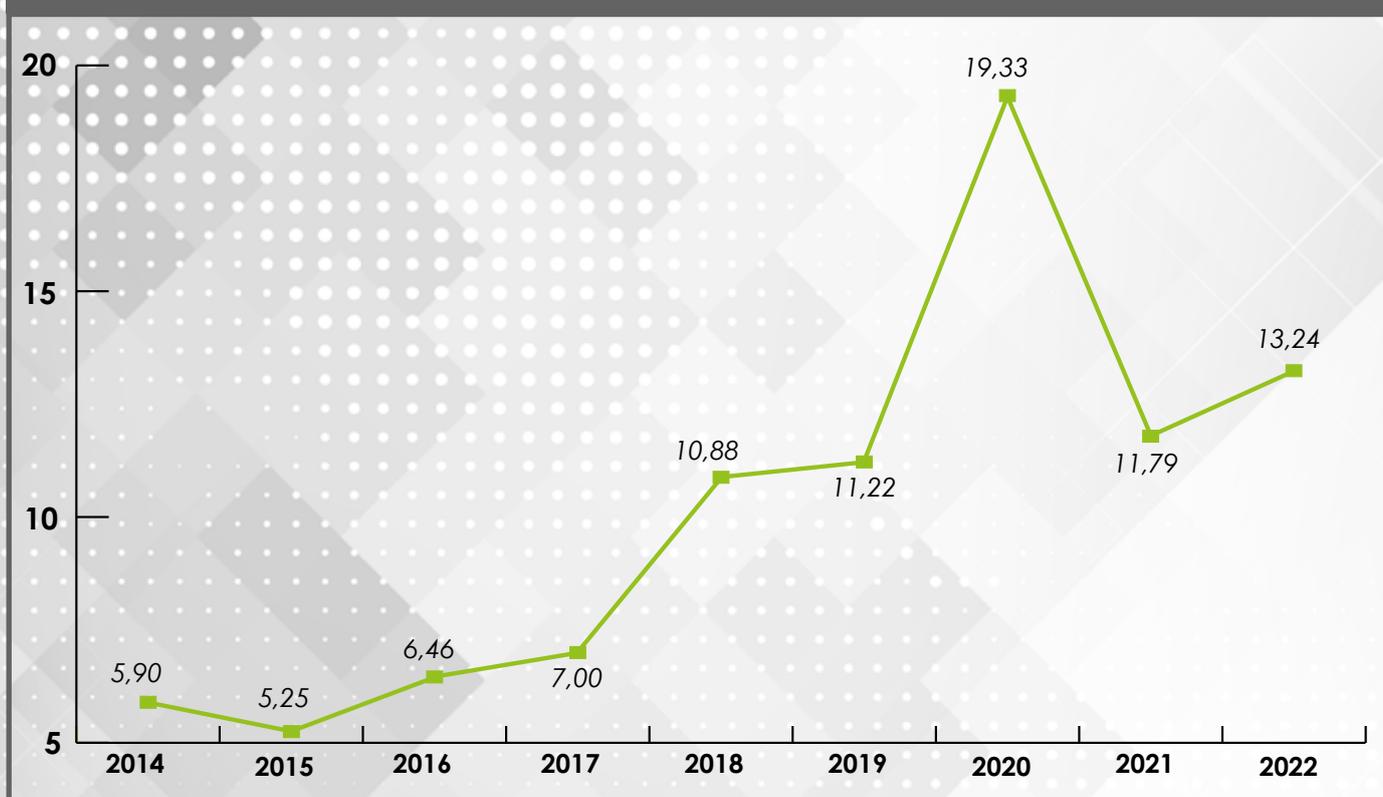
Rapport caractérisation



Années	Refus de tri	Flaconnage plastique	Papier / Carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2014	25,70	147,46	113,91	47,13	10,54	81,90
2015	29,77	181,07	155,68	49,05	9,98	130,88
2016	39,48	209,83	177,13	45,41	11,13	117,23
2017	45,98	215,65	220,51	46,11	15,24	108,58
2018	71,47	199,36	200,94	38,03	7,69	107,99
2019	88,88	243,64	276,95	42,93	7,93	113,03
2020	156,85	201,25	290,63	33,47	2,18	110,19
2021	48,64	111,94	149,52	19,64	5,52	67,10
2022	63,08	131,40	176,50	26,48	9,88	56,78



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2014 À 2022



soit une hausse de 1,45 % entre 2021 et 2022

3.3 Les points d'apport volontaire

Le verre

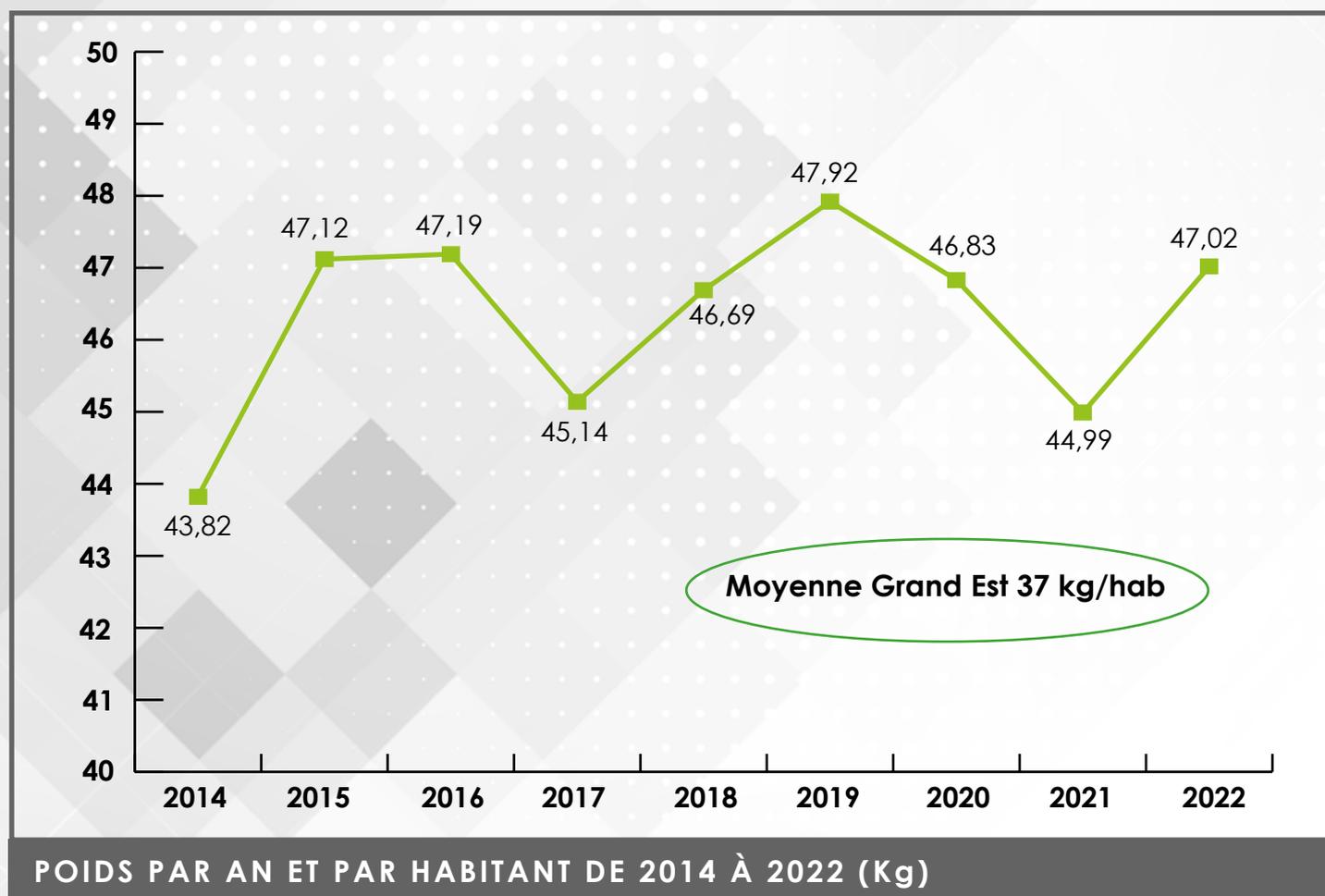


Ne sont concernés que les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres qui doivent être déposées en déchèteries.



1 610 tonnes collectées et valorisées par le verrier, BSN à Saint-Menge, soit **47,02 kg par habitant et par an.**



soit une hausse de 2,03 kg (+4,51 %) entre 2021 et 2022

Retrouvez tous les points d'apport
volontaire sur notre site internet :

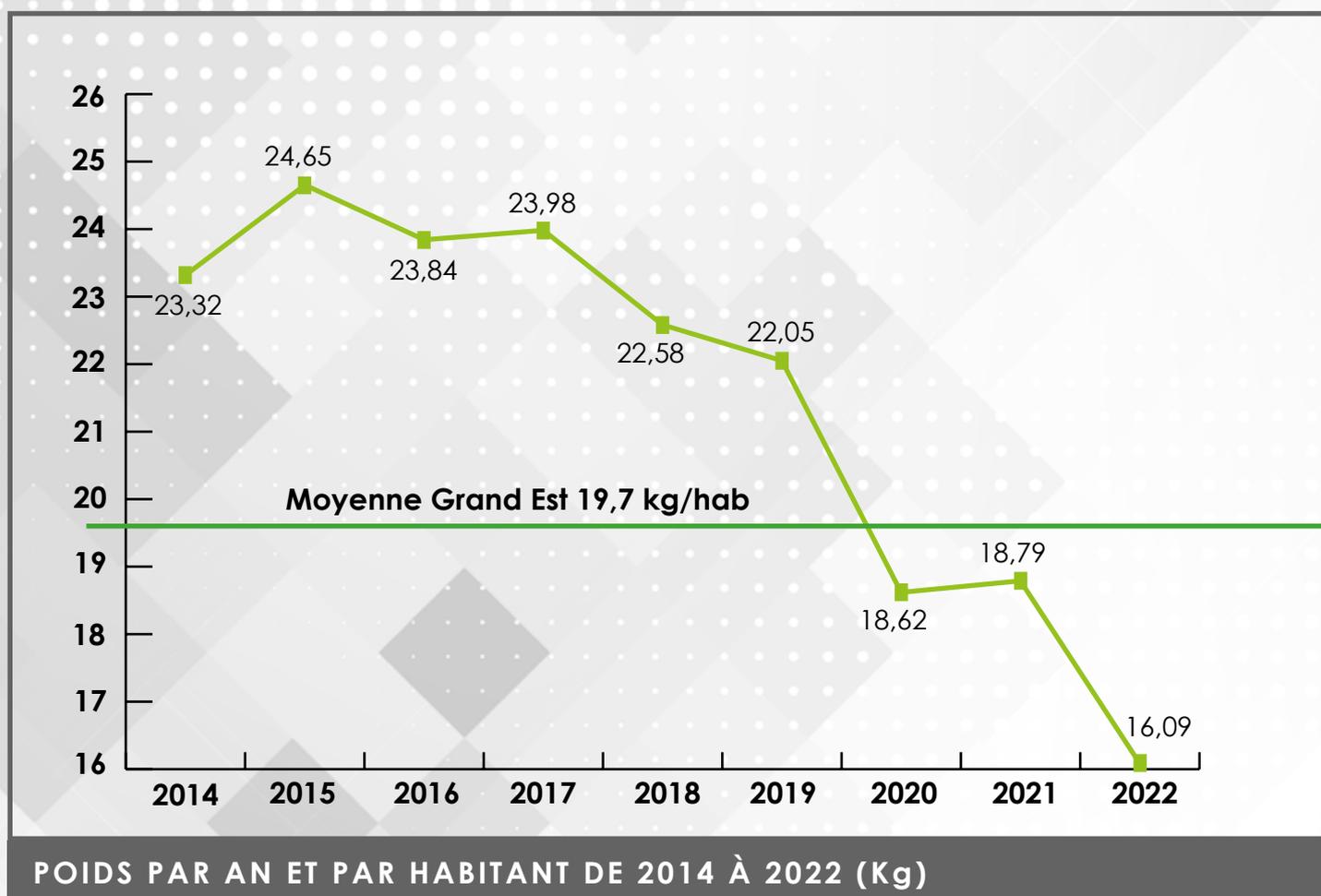
www.siedmto.fr

Les papiers, journaux, magazines

Le papier doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines
doivent être retirés.



551,24 tonnes collectées et valorisées par le papetier, Paprec-Coved à la Chapelle-Saint-Luc,
soit **47,02 kg par habitant et par an**.



-----◆ soit une baisse de 2,7 kg (+14,36 %) entre 2021 et 2022

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en lien avec cette baisse de tonnages. L'action 5.2 de ce programme est la campagne Stop Pub ayant pour objectif de réduire la quantité de papier déposée en point d'apport volontaire.



4 LA RECYCLERIE DE L'ORIENT



Date d'ouverture :

2 Septembre 2022

Date d'inauguration :

16 Septembre 2022

Chiffres Clés

Habitants concernés **64 588**

Emplois - **1** Directeur - Coordinateur
- **1** Conseillère en insertion professionnelle
- **2** Encadrants techniques
- **11** Contrats en Chantier d'insertion

Dons

13 285

110 383 kg

Ventes

3 113

19 573 kg

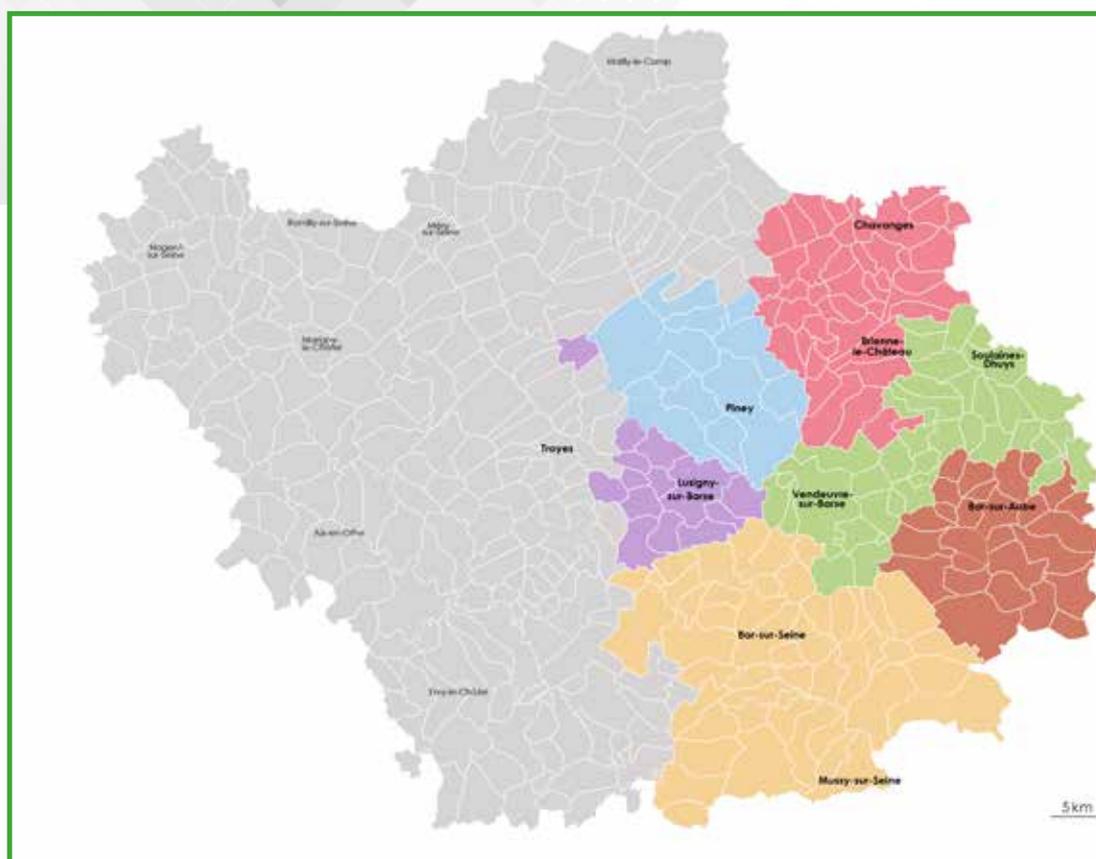
La Recyclerie de l'Orient est une structure qui gère la récupération, la valorisation de biens destinés à la seconde main. Elle a un rôle de sensibilisation à l'environnement.

La Recyclerie portée par le SIEDMTO, a pu voir le jour grâce au partenariat avec la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne et de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

La Recyclerie est une structure d'insertion par l'activité économique. Les agents en contrat d'insertion participent à son développement.



Territoire d'action de la Recyclerie



Pour mémoire, la création d'une recyclerie était consacrée dans un axe du PLPDMA qui est «Réemploi et réutilisation».

Les actions de cet axe sont :

- Réemploi des mobiliers et bibelots,
- Réemploi des DEEE,
- Réemploi du textile.

5 LES DÉCHÈTERIES

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendevre-sur-Barse

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus au règlement des déchèteries.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16^{ème}.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci.

5.1 Les bennes en déchèterie

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés.

Dans les déchèteries, sont présentes au moins :

Brienne-le-Château <ul style="list-style-type: none">- 2 bennes tout-venant,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 2 bennes déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage fermée DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 2 caisses grillagées PVC,- 1 benne écomobilier,	Lusigny-sur-Barse <ul style="list-style-type: none">- 2 bennes tout-venant,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 2 bennes déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage fermée DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 2 caisses grillagées PVC,- 1 benne écomobilier,
Piney <ul style="list-style-type: none">- 1 benne tout-venant,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 1 benne déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage fermée DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 2 caisses grillagées PVC,	Vendevre-sur-Barse <ul style="list-style-type: none">- 3 bennes tout-venant,- 1 benne ferraille,- 1 benne gravats,- 3 bennes déchets verts,- 1 benne fermée cartons,- 1 stockage fermée DEEE,- 1 armoire DDM,- 1 borne vêtement «Le relais»,- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,- 1 plateforme de broyage,- 2 caisses grillagées PVC,- 1 benne écomobilier,

5.2 Les tonnages et le nombre de bennes

Le Syndicat dispose de 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque supplémentaire de 19 tonnes.



	Gravats	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE	DDM	Huiles	Eco DDS	Ecomobilier	TOTAL	kg/hab
2015	836,96	213,39	1 323,40	2 131,80	133,66	6,04	227,66	20,42	6,95	/	/	4 900,29	152,92
2016	623,00	279,57	1 485,32	2 291,74	130,22	NC	192,93	21,91	NC	/	/	5 024,69	156,45
2017	419,30	267,37	1 217,70	2 239,72	132,90	NC	233,08	17,11	NC	/	/	4 527,18	144,23
2018	459,00	289,90	1 467,06	2 639,54	133,28	10,14	259,25	31,57	NC	/	/	5 289,75	155,42
2019	1 062,00	344,19	1 236,29	2 839,05	139,10	11,20	267,08	20,79	7,04	4,97	/	5 931,70	174,28
2020	513,56	322,78	1 082,50	2 650,22	134,30	11,20	231,55	5,02	7,04	19,52	59,24	5 036,93	149,58
2021	860,96	323,47	1 396,44	2 542,22	156,96	8,69	267,22	4,00	/	26,55	299,63	5 886,14	171,18
2022	800,66	275,30	1 173,90	2 152,24	148,94	7,18	252,13	15,37	5,55	32,37	397,90	5 261,54	153,59
Nbr de bennes	106	12	405	735	85	4	241	76	7	76	187	1 934	/

La baisse des tonnages des déchèteries rentre dans les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La destination des déchets

Déchets	Destination
Déchets verts	Suez Environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	M. Frison à Beurey de janvier à septembre Chaplain à Brienne-la-Vieille et Nuisement
Férouille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Piles	Corépille
Tubes et ampoules fluorescents	Recyclum
Déchets dangereux des ménages	Paprec à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Centre agréé pas Ecologic
Tout-venant	Torvilliers de janvier à juin Valaubia à la Chapelle-Saint-Luc

Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

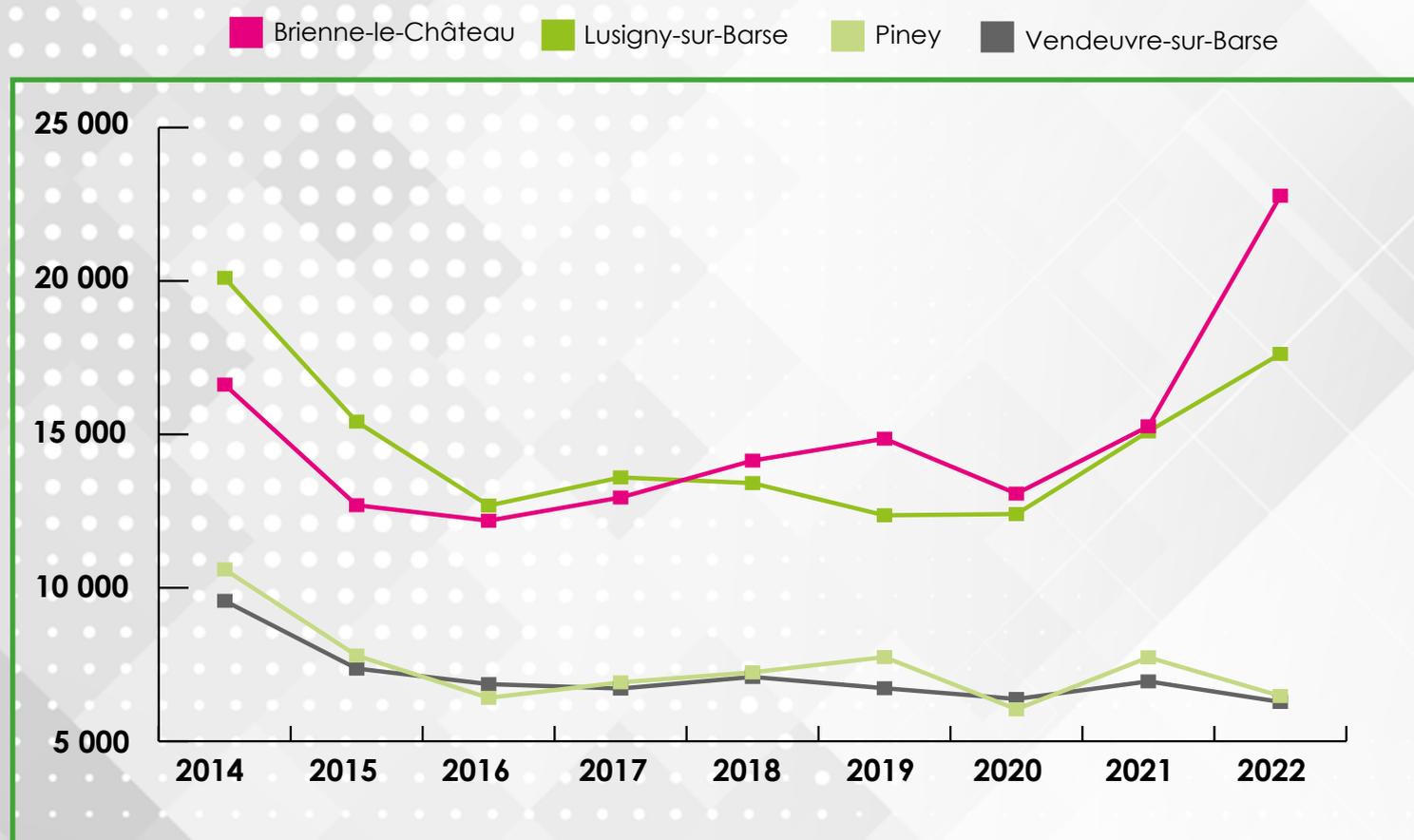
Les particuliers, les professionnels et les collectivités sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	4 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	2 € par batterie
Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite de 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou Moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

5.3 Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2022, la fréquentation des 4 déchèteries a augmenté globalement de 18,01 %.



	BRIENNE-LE-CHATEAU 12 624 hab*		LUSIGNY-SUR-BARSE 9 986 hab*		PINEY 6 353 hab*		VENDEUVRE-SUR-BARSE 5 293 hab*		TOTAL 34 256 hab	
	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages
2015	12 963	1 462,87	15 417	1 633,07	7 792	938,92	7 369	865,43	43 541	4 900,29
2016	12 191	1 531,16	12 693	1 816,46	6 419	844,51	6 872	832,56	38 175	5 024,69
2017	12 943	1 347,67	13 598	1 576,00	6 920	804,18	6 718	799,33	40 179	4 527,18
2018	14 146	1 720,16	13 412	1 759,28	7 245	889,48	7 096	920,82	41 899	5 289,75
2019	14 860	1 899,34	12 363	1 938,87	7 743	1 049,80	6 728	1 043,69	41 694	5 931,70
2020	13 070	1 668,08	12 404	1 742,17	6 042	845,21	6 377	781,47	37 893	5 036,93
2021	15 263	1 941,44	15 097	1 990,94	7 733	1 024,58	6 951	929,17	45 044	5 886,14
2022	22 777	1 651,18	17 624	1 733,70	6 475	966,89	6 281	909,77	53 157	5 261,54

* Habitants par zone d'influence, issus de la fréquentation des déchèteries.

5.4 Les horaires

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national.

Les quatre déchèteries sont fermées les vendredis, dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture.

Scannez moi !
Pour toutes les informations.



Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE		9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE		9H/12H	15H/18H



Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE		9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE		9H/12H	15H/18H



Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9H/12H	14H/17H	FERMÉE		9H/12H	14H/17H	FERMÉE		FERMÉE		9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	FERMÉE		9H/12H	15H/18H	FERMÉE		FERMÉE		9H/12H	15H/18H



Déchèterie de Vendevre-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	FERMÉE		9H/12H	14H/17H	FERMÉE		9H/12H	14H/17H	FERMÉE		9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	FERMÉE		9H/12H	15H/18H	FERMÉE		9H/12H	15H/18H	FERMÉE		9H/12H	15H/18H

5.5 La mise à disposition de broyeurs électriques

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a un lien direct avec la mise à disposition des broyeurs électriques.

Ce programme consiste à proposer des solutions afin de baisser la quantité de déchets ménagers et assimilés.

En proposant cette démarche cela évite les allers-retours en déchèterie pour les usagers, le transport des bennes à déchets verts par les agents. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé (paillage, compostage)

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat au moins 1 semaine avant. Le broyeur est à retirer et à rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

Conditions de mise à disposition

- ◆ Chèque de caution de 420 euros,
- ◆ Justificatif de domicile,
- ◆ Pièce d'identité,
- ◆ Convention remplie et signée par le demandeur (disponible sur : www.siedmto.fr)
- ◆ État des lieux au retrait et retour du broyeur



Évaluation de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est complété sur lequel est noté le volume de déchets broyés.

	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées	Coûts moyens évités
2015	21	39 m ³	14 m ³	1/2 bennes de 30 m ³	57,15 €
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³	189,90 €
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³	114,30 €
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³	114,30 €
2019	71	117 m ³	47 m ³	1,5 bennes de 30 m ³	158,85 €
2020	55	51 m ³	20 m ³	2/3 bennes de 30 m ³	70,60 €
2021	63	90 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³	105,90 €
2022	46	65 m ³	24 m ³	2/3 bennes de 30 m ³	79,56 €
Total	472	712 m³	263 m³	8,5 bennes de 30 m³	890,56 €

Ce sont plus de 8,5 bennes de 30 m³ qui n'ont pas été transportées et traitées en centre de compostage depuis 2015.

6 LE COMPOSTAGE

6.1 Évolution de la distribution des composteurs

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin et ainsi diminuer ses ordures ménagères. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

En PEHD 100 % recyclé. Montage avec tournevis
Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs.

Le prix était de 25,00 €.



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres
Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

Le prix était de 31,00 €.

600 litres
Dimensions : L 96,5 x P 96,5 x H 79,5 cm

Le prix était de 36,00 €.



Le bio-seau seul de 10 litres

En PEHD 100 % recyclé.
Couvercle hermétique.

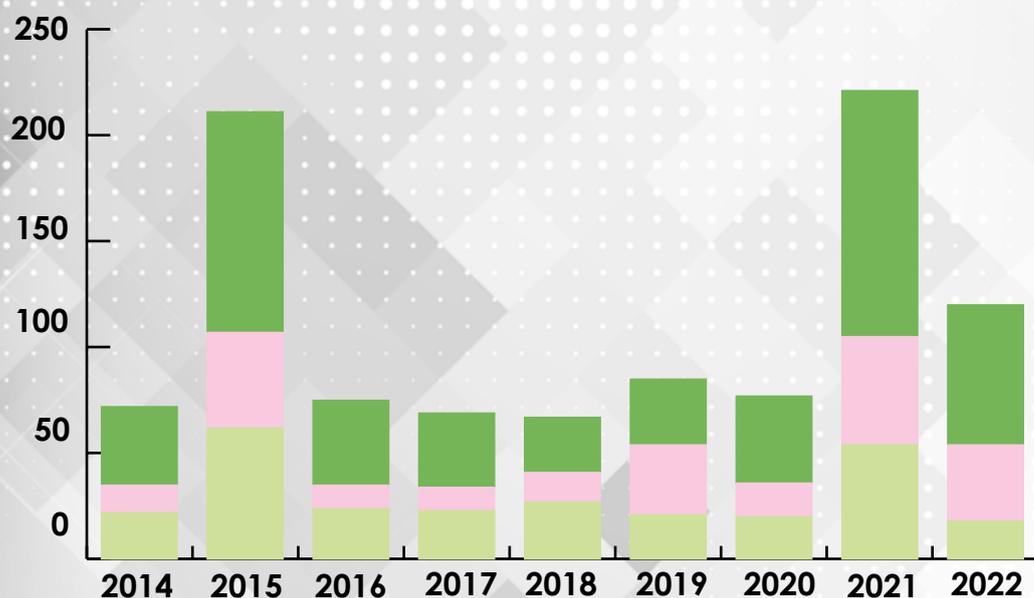
Le prix était de 1,50 €.



Le Syndicat a pris en charge 50 % du coût des composteurs.

La promotion du compostage individuel rentre dans les actions du PLPDMA.

Depuis la mise en place en 2003, 1 244 composteurs distribués



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 600 L	
2014	22	13	37	72
2015	62	45	104	211
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77
2021	54	51	116	221
2022	18	36	66	120

6.2 Initiations compostage

Le Syndicat propose des journées d'initiation au compostage dans le but de créer un réseau de guides au sein du territoire.

A ce jour, 5 guides composteurs sont formés sur le territoire du SIEDMTO dont 2 agents du Syndicat.

Ces initiations ont pour but de faire connaître les techniques du compostage ou d'améliorer ses pratiques mais aussi d'avoir des référents souhaitant animer des opérations de compostage sur chaque commune du Syndicat.

Ces journées sont à destination des habitants, du personnel communal, intercommunal et des élus.

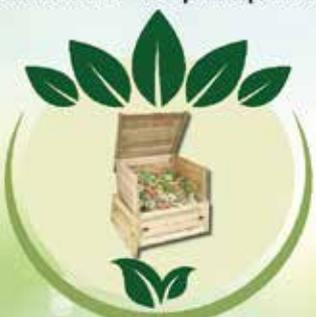


 Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
Ménagers du Territoire d'Orient

**Venez vous initier au compostage
avec le SIEDMTO !**

**Initiation
compostage**

Vous souhaitez connaître les bases du compostage
ou améliorer vos pratiques ?



N'hésitez pas à vous inscrire auprès
de nos services
au 03 51 14 70 87 ou
à pole.animation@siedmto.fr

Le montant total des produits appelés s'élève à **2 486 130 €**, et se répartit comme suit :
 Selon les taux votés par les Communautés de communes et la Communauté d'Agglomération.

Participation financière des groupements de collectivités

<i>Communauté de Communes des Lacs de Champagne :</i>	678 941 €
<i>Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :</i>	495 262 €
<i>Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines :</i>	584 082 €
<i>Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :</i>	47 013 €
<i>Troyes Champagne Métropole :</i>	680 832 €

Taux par zone de 2020 à 2022

Zone	2020	2021	2022
A	8,38 %	9,02 %	9,29 %
B	7,54 %	8,11 %	8,35 %
C	7,92 %	8,51 %	8,77 %
D	8,48 %	9,12 %	9,39 %
E	7,64 %	8,21 %	8,46 %

Référence juridique

Code général des impôts : - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 Articles 1520 à 1526

7.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

Le coût aidé du Service Public

Le coût aidé T.T.C. est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

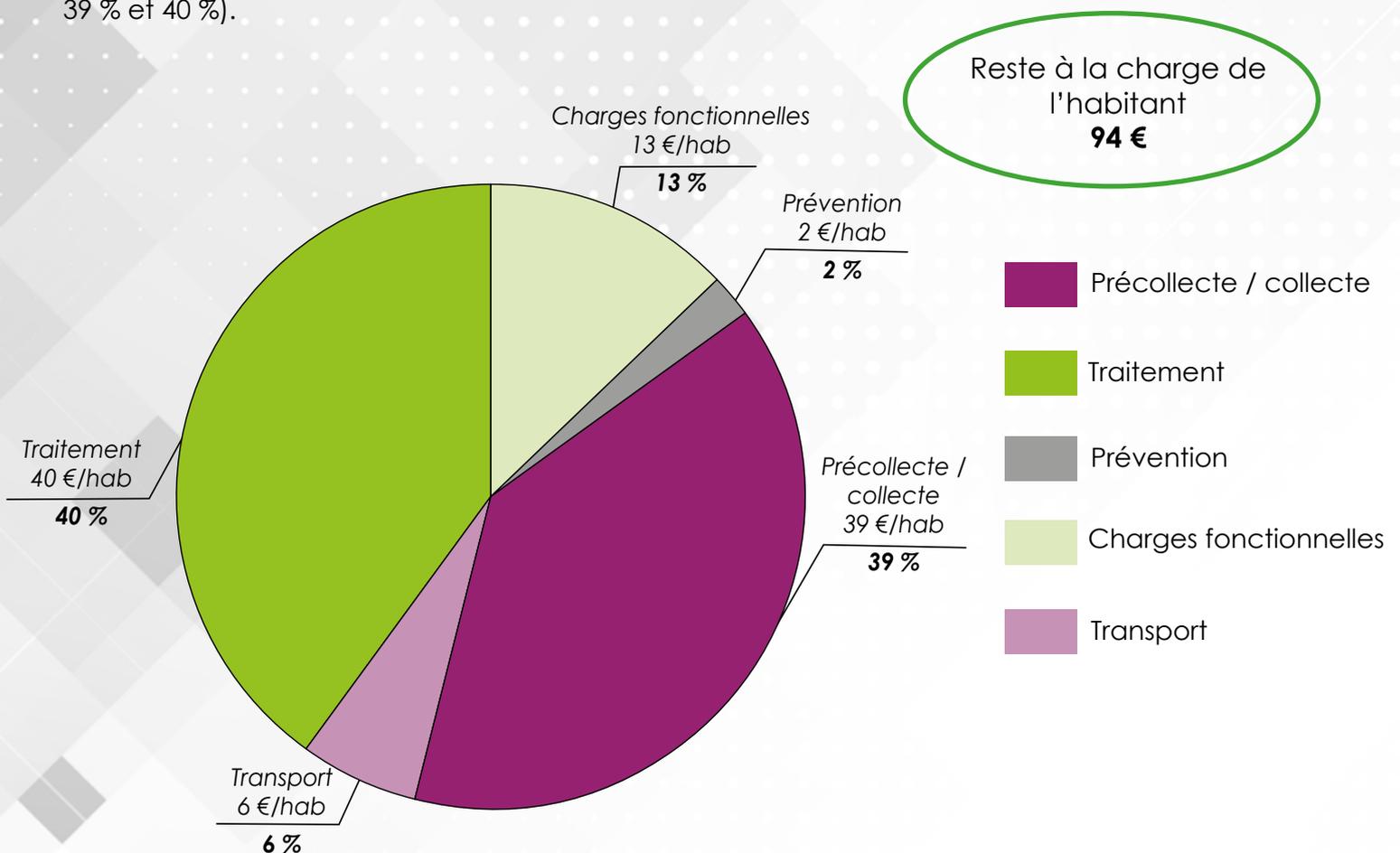
Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

En 2022, ce coût était de **3 204 k€**, soit **94 €/habitant**.

Le coût moyen par habitant pour la Région Grand Est est de **102 €**.

La nature des charges en 2022

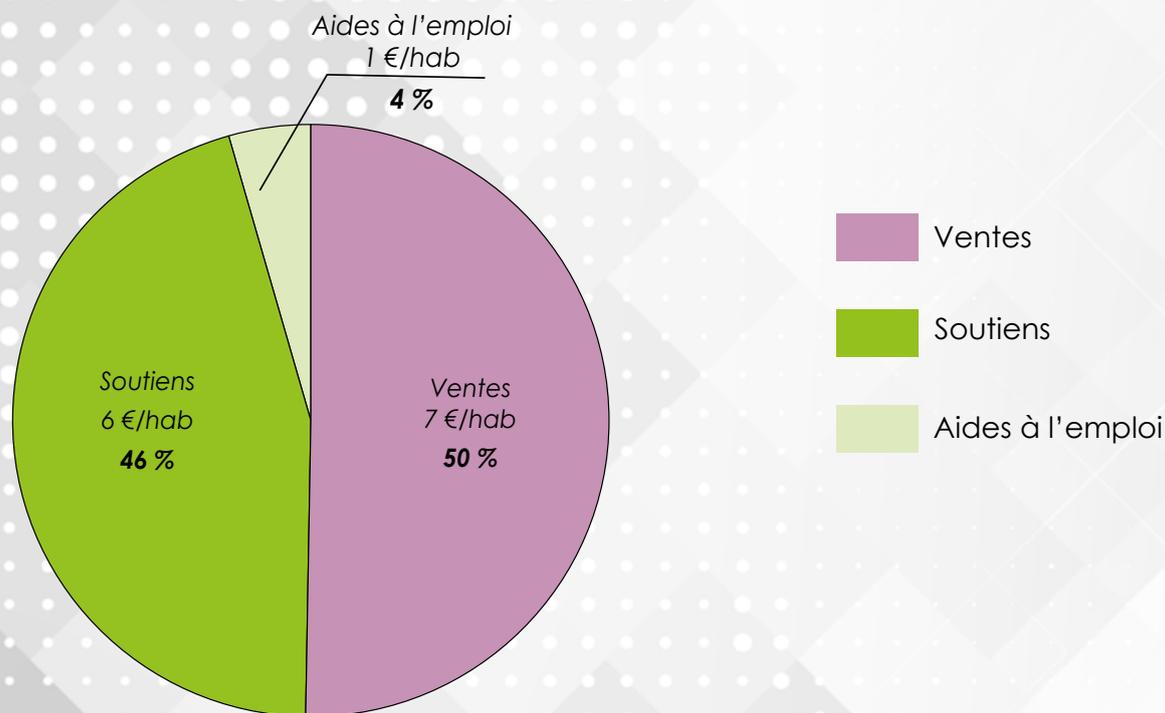
La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 39 % et 40 %).



7.3 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

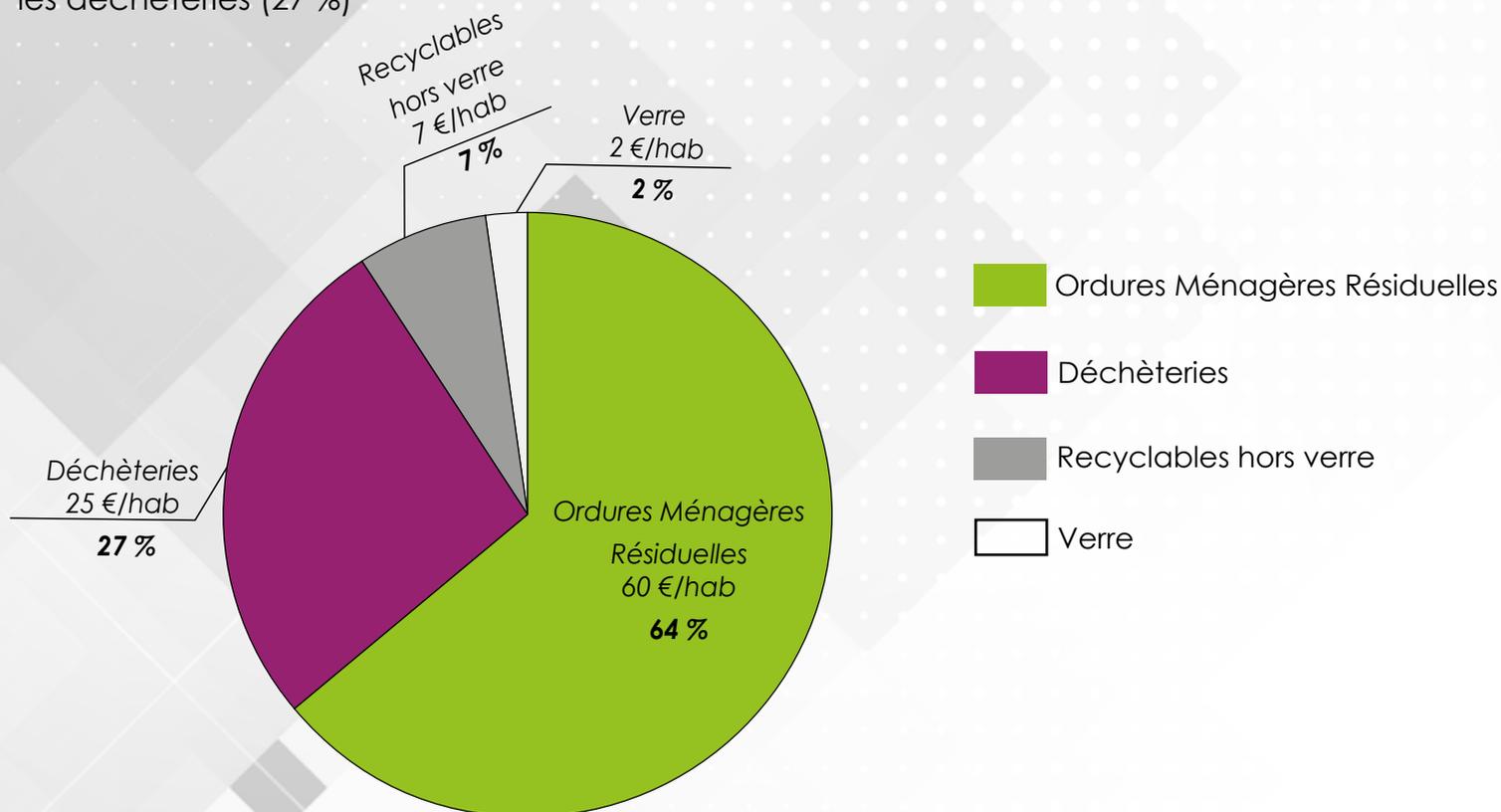
La nature des produits en 2022

Les ventes représentent 50 % des recettes. Cependant, d'autres recettes (soutiens, subventions) contribuent à financer le service. Elles représentent **14 € par habitant**.



Répartition du coût aidé TTC en 2022

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent plus des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (27 %)

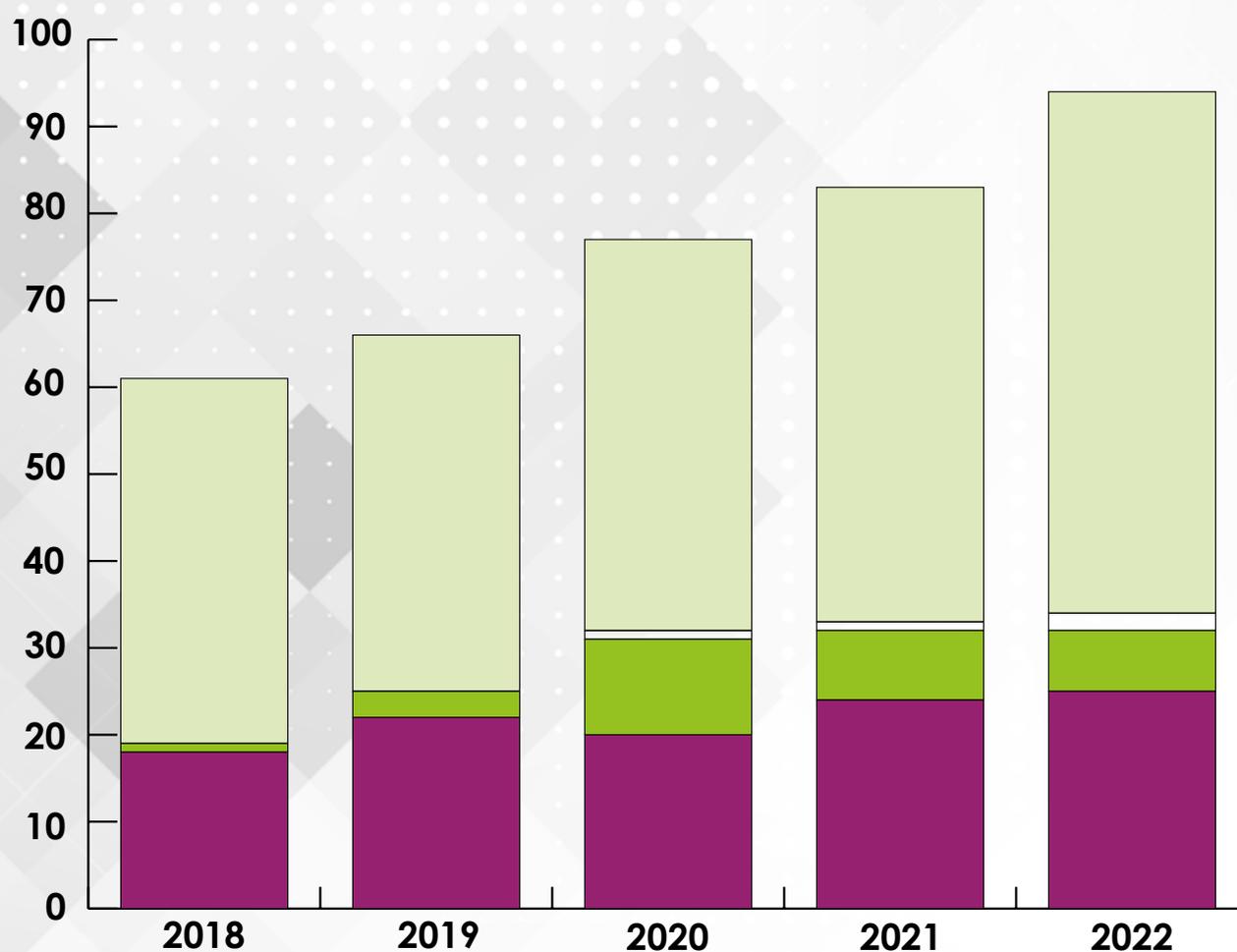


7.4 Évolution des coûts aidés par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2018	2019	2020	2021	2022
■ Déchèteries	18	22	20	24	25
■ Emballages et papiers	1	3	11	8	7
□ Verre	0	0	1	1	2
■ Ordures Ménagères Résiduelles	42	41	45	50	60



7.5 Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

Euros / an	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	246 112	12 680	65 593	110 468	434 852
Communication	10 405	545	2 750	4354	18 054
Prévention	44 055	1 051	904	6 001	52 011
Pré-collecte	96 713	15 521	36 750	---	148 984
Collecte	705 020	69 439	209 812	191 465	1 175 736
Transfert/Transport	---	---	32 853	161 450	194 303
Traitement des déchet non dangereux	823 889	---	164 710	350 820	1 339 419
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	39 349	39 349
Autres charges	---	---	---	18 780	18 780
TOTAL Charges	1 926 193	99 235	513 372	882 688	3 421 488
TOTAL Industriels	3 028	31 020	134 132	66 480	234 660
Soutiens	1 555	7 774	177 244	25 676	212 248
Subventions	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi	6 659	---	1 665	11 292	19 616
TOTAL Produits	11 241	38 793	313 041	103 447	466 524
Montant de la TVA acquittée	141 081	7 483	37 892	62 721	249 177
Redevance spéciale	481 060	---	---	---	481 060
Facturation à l'usager	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	2 486 135	---	---	---	2 486 135
TOTAL Contributions	2 967 195	---	---	---	2 967 195
Coût aidé HT	1 914 951	60 442	200 331	779 240	2 954 964
Coût aidé TTC	2 056 033	67 925	238 224	841 960	3 204 142

Euros / habitant	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	7,18	0,37	1,91	3,22	12,68
Communication	0,30	0,02	0,08	0,13	0,53
Prévention	1,29	0,03	0,03	0,18	1,53
Pré-collecte	2,82	0,45	1,07	---	4,34
Collecte	20,58	2,03	6,12	5,59	34,32
Transfert/Transport	---	---	0,96	4,71	5,67
Traitement des déchets non dangereux	24,05	---	0,74	0,03	24,82
Tri et conditionnement	---	---	4,07	0,12	4,19
Compostage	---	---	---	0,52	0,52
Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	9,58	9,58
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1,15	1,15
Autres charges	---	---	---	0,55	0,55
TOTAL Charges	56,22	2,90	14,98	25,78	99,88
Produits Industriels	0,09	0,91	3,92	1,94	6,85
Soutiens	0,05	0,23	5,17	0,75	6,20
Subventions	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi	0,19	---	0,05	0,33	0,57
TOTAL Produits	0,33	1,14	9,14	3,02	13,63
TVA acquittée	4,12	0,21	1,11	1,83	7,27
Coût complet	57	3	15	26	101
Coût aidé TTC	60	2	7	25	94

7.6 Les budgets 2022

Le budget du SIEDMTO 2022

		BP 2022	Réalisé 2022
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	1 429 000,00 €	1 258 045,94 €
60	Achats et variations de stocks	466 000,00 €	460 920,07 €
61	Services extérieurs	227 500,00 €	149 727,88 €
62	Autres services extérieurs	733 100,00 €	645 809,99 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 400,00 €	1 588,00 €
012	Charges de personnels	1 200 000,00 €	1 038 374,06 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	18 000 €	14 346,33 €
64	Charges de personnels	1 173 900,00 €	1 024 027,73 €
65	Autres charges de gestion courante	1 439 100,00 €	1 399 553,88 €
66	Charges financières	24 400,00 €	24 350,07 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	--- €
68	Dotations provisionn semi budgétaire	1 000 ,00 €	805,00 €
022	Dépenses imprévues	69 558,00 €	--- €
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00 €	--- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	329 420,00 €	329 415,16 €
675	Valeurs comptables cédées	--- €	--- €
676	Dif. sur réal. trans. en invest	--- €	--- €
6811	Dotations aux amortissements	329 420,00 €	329 415,16 €
Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	14 300,00 €	49 996,32 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 622,00 €	5 621,76 €
070	Produits de service	505 650,00 €	539 615,45 €
074	Dotations subventions participations	2 949 930,00 €	3 382 878,21 €
075	Autres produits de gestion courante	100,00 €	1,52 €
077	Produits exceptionnels	--- €	3 634,17 €
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	1 321 876,00 €	--- €
Dépenses d'investissement			
040	Opérations d'ordres entre section	5 622,00 €	5 621,76 €
016	Emprunts et dettes assimilés	108 000,00 €	107 831,89 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	--- €	--- €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	--- €
21	Immobilisations corporelles	1 720 217,00 €	43 086,19 €
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	--- €	--- €
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	397 729,00 €	16 9667,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	--- €	--- €
024	Produits des cessions d'immobilisation	--- €	--- €
21	Immobilisations corporelles	--- €	--- €
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	684 194,00 €	--- €
021	Virement de la section fonctionnement	300 000,00 €	--- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	127 496,00 €	127 496,03 €
040	Amortissement immobilisations	329 420,00 €	329 415,16 €

Le budget annexe de la Recyclerie de l'Orient 2022

		BP 2022	Réalisé 2022
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	38 817,00 €	37 542,83 €
60	Achats et variations de stocks	28 217,00 €	27 831,98 €
61	Services extérieurs	8 000,00 €	4 547,89 €
62	Autres services extérieurs	2 600,00 €	5 162,96 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	--- €	--- €
012	Charges de personnels	236 000,00 €	137 856,93 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	--- €	1 583,37 €
64	Charges de personnels	236 000 €	136 273,56 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,73 €
66	Charges financières	1 620,00 €	1 611,37 €
67	Charges exceptionnelles	--- €	--- €
68	Dotations provisionn semi budgétaire	--- €	--- €
022	Dépenses imprévues	--- €	--- €
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	30 964,00 €	--- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	--- €	--- €
675	Valeurs comptables cédées	--- €	--- €
676	Dif. sur réal. trans. en invest	--- €	--- €
6811	Dotations aux amortissements	--- €	--- €
Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	--- €	301,80 €
042	Opérations d'ordre entre section	--- €	--- €
070	Produits de service	76 100,00 €	37 585,45 €
074	Dotations subventions participations	231 301,00 €	21 030,28 €
075	Autres produits de gestion courante	100,00 €	6 876,20 €
077	Produits exceptionnels	--- €	2 686,62 €
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	6 618,00 €	--- €
Dépenses d'investissement			
040	Opérations d'ordres entre section	--- €	--- €
016	Emprunts et dettes assimilés	18 091,00 €	14 487,23 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	--- €	--- €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	--- €
21	Immobilisations corporelles	575 600,00 €	541 489,68 €
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	695 046,00 €	--- €
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	989 775,00 €	11 417,22 €
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €	--- €
024	Produits des cessions d'immobilisation	--- €	--- €
21	Immobilisations corporelles	--- €	--- €
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	--- €	--- €
021	Virement de la section fonctionnement	30 964,00 €	--- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	22 998,00 €	22 999,54 €
040	Amortissement immobilisations	--- €	--- €

7.7 Les marchés passés en 2022

MARCHÉS PASSÉS EN 2022 PAR LE SIEDMTO

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Fourniture et maintenance de pneumatiques pour l'ensemble des véhicules	30/11/2022	LANGRES PNEUMATIQUES SAS	52 200
DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT			
215 000 € HT ET PLUS			
Fourniture de carburant (gasoil)	02/12/2022	TOTAL ENERGIES PROXI NORD EST	54 320
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Traitement et/ou transport des déchets collectés au sein des déchèteries Lot 3 - Traitement et valorisation des bois et palettes	30/11/2022	ONYX EST	54 000
Traitement et/ou transport des déchets collectés au sein des déchèteries Lot 4 - Enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques	30/11/2022	PAPREC FRANCE	75 008
Traitement et/ou transport des déchets collectés au sein des déchèteries Lot 6 - Traitement et valorisation des gravats inertes	30/11/2022	CHAPLAIN	10 700
DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT			
Traitement et/ou transport des déchets collectés au sein des déchèteries Lot 2 - Traitement et valorisation des déchets verts	30/11/2022	SUEZ ORGANIQUE	78 440
Traitement et/ou transport des déchets collectés au sein des déchèteries Lot 5 - Enlèvement et traitement des métaux	30/11/2022	ETABLISSEMENTS BRUHAT GEORGES	51 300
215 000 € HT ET PLUS			
Collecte et transport des points d'apport volontaire Lot 1 - verre	30/11/2022	MINERIS	84 918
Collecte et transport des points d'apport volontaire Lot 2 - Papiers, Journaux et Magazines	30/11/2022	PAPREC FRANCE COVED SAS	75 008
Traitement et/ou transport des déchets collectés au sein des déchèteries Lot 1 - Traitement et valorisation des "tout-venants"	30/11/2022	PAPREC FRANCE	75 008
MARCHÉS DE TRAVAUX			
DE 186 000 € HT À 5 185 999,99 € HT			

8 LA COMMUNICATION EN 2022

8.1 Les actions

ÉVÈNEMENTIELS	
16 septembre 2022	20 ans du SIEDMTO et Inauguration de la Recyclerie de l'Orient
CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS	
Toute l'année	Conseils téléphoniques
INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	
17 janvier 2022	Animation à l'école de Lusigny-sur-Barse
3 avril 2022	Stand compostage au vide grenier de Clérey
11 avril 2022	Visite de la déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse par le Centre de loisirs de Brévonnes
7 juin 2022	Animation à l'école de Mesnil-Sellières
15 novembre 2022	Animation à l'IME Chantejoie à Rouilly-saint-Loup
17 novembre 2022	Animation à l'école de Lusigny-sur-Barse
ANIMATION DE REUNIONS PUBLIQUES	
7 mai 2022	Réunion publique à Molins-sur-Aube
AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte....	
17 janvier, 23 février, 24 mars, 5 mai, 13 juin, 25 juillet, 30 août, 30 septembre et 18 novembre 2022	Caractérisations
Toute l'année	Communication de lancement de la Recyclerie de l'Orient
9 juillet 2022	initiation compostage
Décembre 2022	Rédaction du livret fin d'année

8.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Etiquettes Mauvais tri	162,00 €
Impression livret de fin d'année	5 379,00 €
Impression des calendriers de collecte sélective	3 500,00 €
Animations - 28h	530,00 €



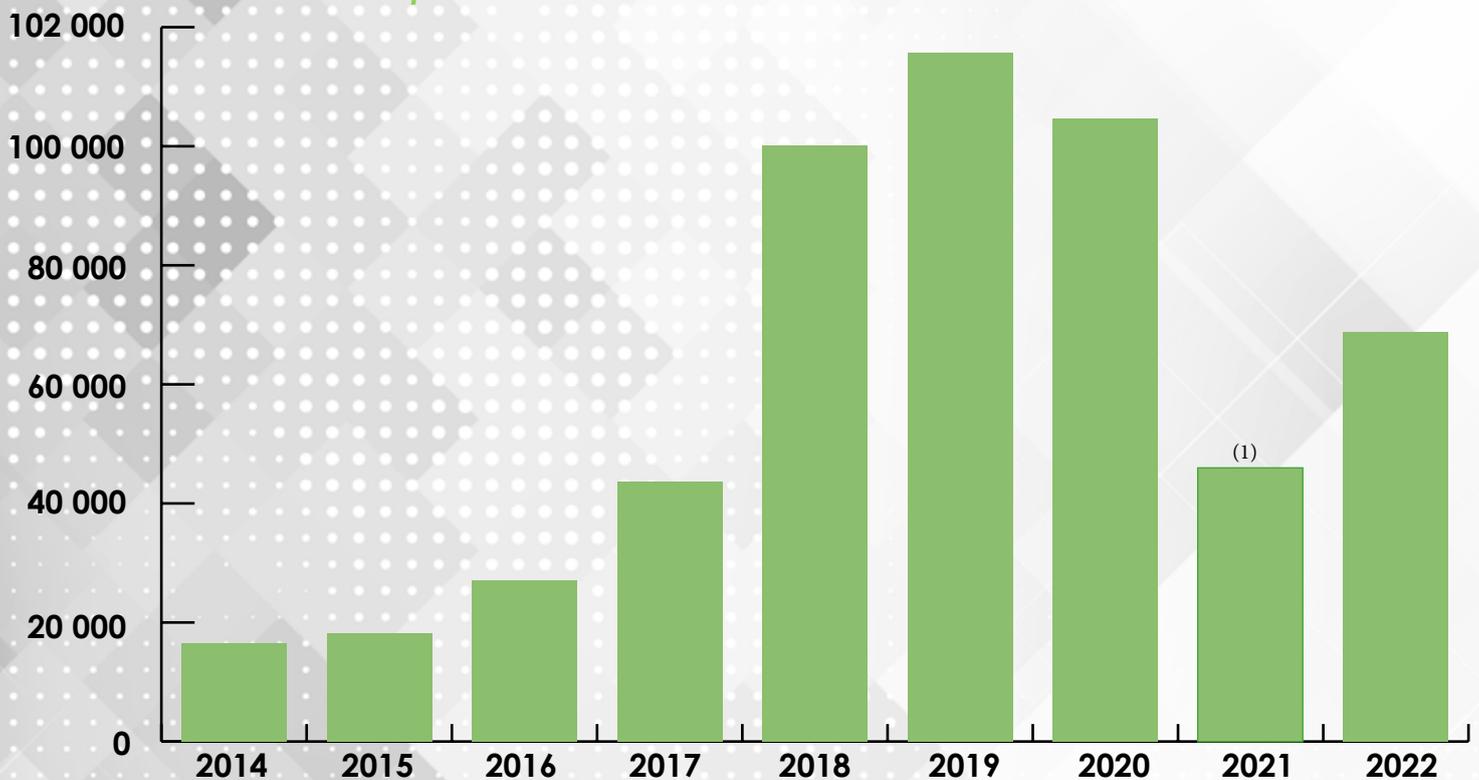
8.3 Statistiques des réseaux sociaux

Le Syndicat possède un site internet : www.siedmto.fr et une page Facebook.
En 2022, une page Facebook et Instagram ont été créées pour la Recyclerie de l'Orient.

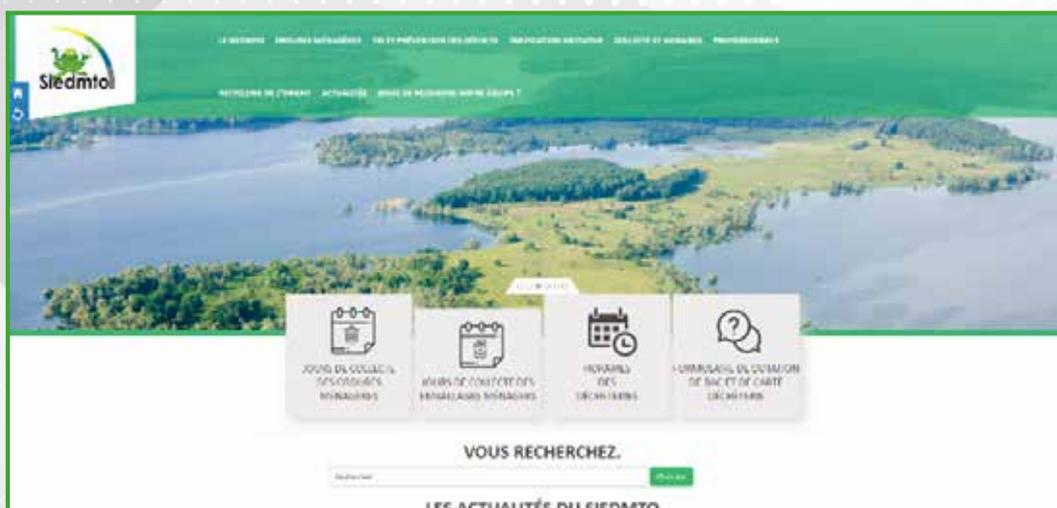
Sur ces sites figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...),
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation, enquête de dotation),
- La Tarification Incitative, la Redevance Spéciale professionnelle,
- Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apports volontaires, compostage individuel, mise à disposition de broyeurs, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat.

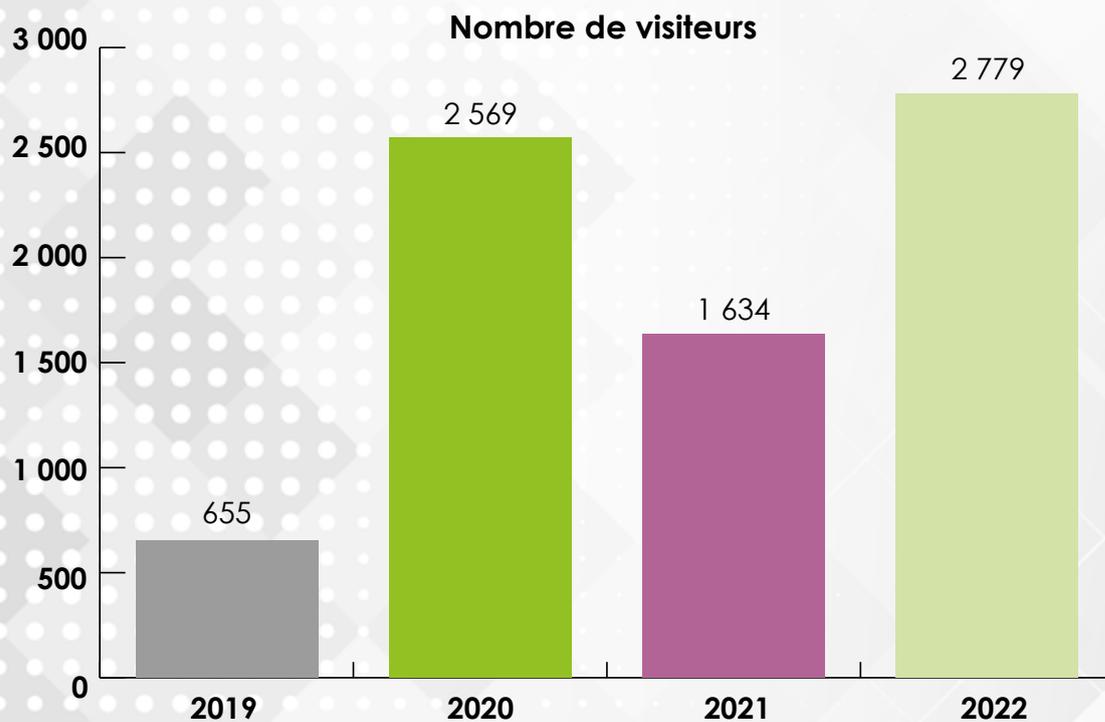
Fréquentations du site internet : www.siedmto.fr



(1) Changement du site internet, toutes les statistiques ne sont pas disponibles.

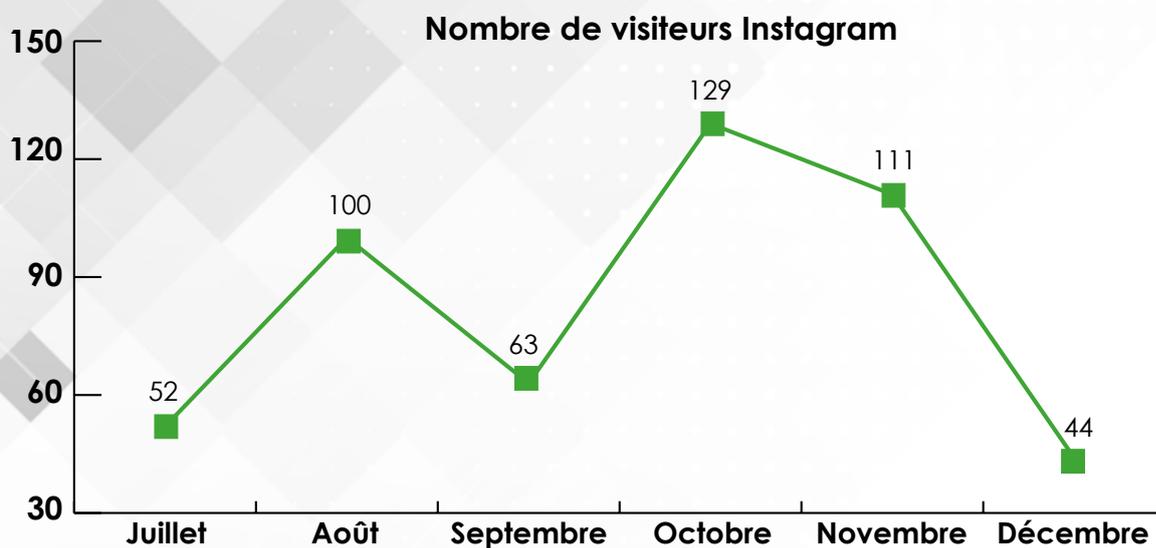
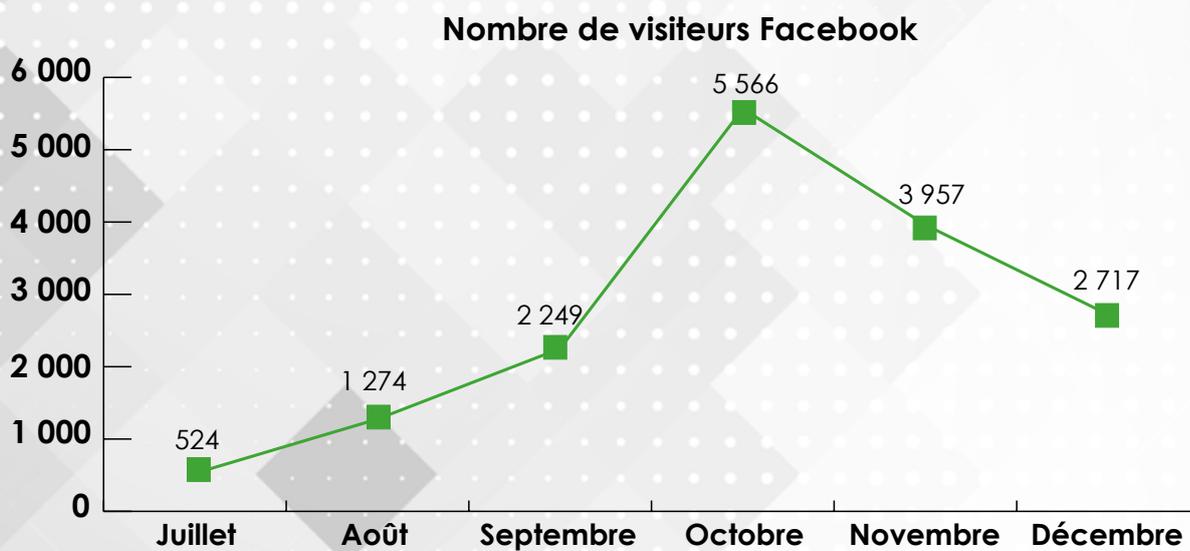


Fréquentations de la page facebook : siedmto



Fréquentations de la page Facebook et Instagram : Recycl'Orient

La page Facebook et le compte Instagram ont été créés en juillet 2022.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr